



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 19 juin 2013**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 mai 2013

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 mai 2013

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 24 mai 2013

10.005 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 mai 2013

10.006 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 25 juin 2013

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334007

Autoriser le lancement de la phase 2 de l'appel d'offres auprès des fournisseurs qualifiés pour l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.002 Appel d'offres public

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334009

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et approuver les critères d'évaluation.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1136135006

Conclure avec la firme 9167-1198 Québec Inc. une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois pour la fourniture de sacs de transport pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et pour les autres employés de la Ville de Montréal suite à l'appel d'offres public 13-11878 (3 soumissionnaires). Montant estimé: 196 434,79 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133815001

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme Productions du Zèbre Inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation de la production théâtrale intitulée Pépo-citrouille dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 63 079,79 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 2 mai 2013, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

20.005 Contrat de services professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1136030002

Accorder un contrat de services professionnels à 7873867 Canada inc., pour la rétention des services professionnels requis en optimisation d'entrepôt de données Oracle, pour une somme maximale de 57 947,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12607 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.006 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133501003

Accorder un contrat à Archéocène inc. pour des services professionnels en archéologie pour la réalisation de fouilles archéologiques à la Maison LeBer-LeMoyne (BiFk-6), au Musée de Lachine, pour une somme maximale de 104 851,45 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 - Appel d'offres public 13 12873. (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.007 Subvention - Contribution financière

CE Eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1133334010

Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du sous-volet 2.1 : Infrastructures du programme d'eau potable ou d'eaux usées du programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour la réalisation de travaux pour la production d'oxygène requis au projet de désinfection des eaux usées (FCCQ 807050) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131696002

Approuver le renouvellement de la convention de partenariat pour une durée de deux ans et quatre mois (1^{er} juin 2013 au 30 septembre 2015) avec l'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal et octroyer une contribution annuelle de 5 500 \$.

20.009 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131643004

Accorder un soutien financier, pour l'année 2013, totalisant la somme de 30 000 \$, soit 10 000 \$ à Compagnons de Montréal pour la réalisation du projet « Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle » et de 20 000 \$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectifs Intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité MESS - Ville (2013 - 2015) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.010 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1136334001

Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à La Fondation du Startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation d'une journée portes ouvertes le 13 juillet 2013 en clôture de la 3e édition du Festival international du startup de Montréal qui se tiendra du 10 au 13 juillet 2013, et approuver un projet de convention à cet effet.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130843001

Autoriser la dépense relative au déplacement, du 26 au 30 juin 2013, de Mme Élane Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, afin de prendre part à la 10^e rencontre de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se déroulera à Lille (France). Montant estimé : 2 675,88 \$.

30.002 Administration - Nomination de membres

CE Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1131867014

Nommer des membres au Comité de gestion du régime des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1132861007

Autoriser un virement budgétaire de 19 600 \$ de la direction de l'approvisionnement vers l'arrondissement d'Outremont pour compenser 30% du salaire et des bénéfices du poste d'acheteur de niveau 1 transféré au magasin Louvain en 2012

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136218007

Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 \$ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135226001

Adopter le Mémoire de la Ville de Montréal pour dépôt le 21 juin 2013 dans le cadre de la consultation portant sur la Politique québécoise de mobilité durable

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des sports et de l'activité physique - 1131278001

Donner un accord de principe par lequel la Ville de Montréal s'engage à consentir un soutien en argent, biens et services pour une valeur monétaire maximale de 1 M\$ dans la tenue des Championnats du monde IIHF de hockey junior de 2015 et de 2017 à Montréal et mandater la Direction des sports et de l'activité physique du Service de la qualité de vie à préparer un projet d'entente à intervenir entre la Ville et la Fédération québécoise de hockey sur glace.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133220002

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 51 du Règlement (12-055) sur les tarifs (exercice 2013), pour permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à quelque 18 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans un établissement de leur choix d'Espace pour la vie Montréal : soit le Jardin botanique et l'Insectarium du 1^{er} octobre au 20 décembre 2013, le Biodôme du 25 juin au 20 décembre 2013 et le Planétarium Rio Tinto Alcan du 1^{er} novembre au 20 décembre 2013

40.002 Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521007

Nommer la place du Coteau-Saint-Louis dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

40.003 Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521010

Renommer «piscine Pierre-Lorange» la piscine Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

50 – Ressources humaines

50.001 Nomination

CE Finances , Bureau du directeur principal - 1130395005

Nommer les cadres de direction suite à la réorganisation des structures organisationnelles du Service des finances (phase 1)

50.002 Structure de service / Emploi / Poste

CE Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources humaines - 1133051001

Autoriser la modification de la structure organisationnelle du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ainsi que les créations et les abolitions de postes et les déplacements de postes relatifs à sa mise en place.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.003 Mesure disciplinaire

CE Police , Direction principale - 1132402004

Entériner la suspension, sans solde, de deux cadres policiers du Service de police, à compter du 17 juin 2013.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 19 juin 2013**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 mai 2013

10.003 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 22 mai 2013

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 24 mai 2013

10.005 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 29 mai 2013

12 – Orientation

12.001 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1136135006

Conclure avec la firme 9167-1198 Québec Inc. une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois pour la fourniture de sacs de transport pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et pour les autres employés de la Ville de Montréal suite à l'appel d'offres public 13-11878 (3 soumissionnaires). Montant estimé: 196 434,79 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.004 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1133815001

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme Productions du Zèbre Inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation de la production théâtrale intitulée Pépo-citrouille dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 63 079,79 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 2 mai 2013, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

20.005 Contrat de services professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1136030002

Accorder un contrat de services professionnels à 7873867 Canada inc., pour la rétention des services professionnels requis en optimisation d'entrepôt de données Oracle, pour une somme maximale de 57 947,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12607 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.006 Contrat de services professionnels

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1133501003

Accorder un contrat à Archéocène inc. pour des services professionnels en archéologie pour la réalisation de fouilles archéologiques à la Maison LeBer-LeMoyne (BiFk-6), au Musée de Lachine, pour une somme maximale de 104 851,45 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 - Appel d'offres public 13 12873. (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

20.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.008 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131696002

Approuver le renouvellement de la convention de partenariat pour une durée de deux ans et quatre mois (1^{er} juin 2013 au 30 septembre 2015) avec l'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal et octroyer une contribution annuelle de 5 500 \$.

20.009 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131643004

Accorder un soutien financier, pour l'année 2013, totalisant la somme de 30 000 \$, soit 10 000 \$ à Compagnons de Montréal pour la réalisation du projet « Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle » et de 20 000 \$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectifs Intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité MESS - Ville (2013 - 2015) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.010 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1136334001

Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à La Fondation du Startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation d'une journée portes ouvertes le 13 juillet 2013 en clôture de la 3^e édition du Festival international du startup de Montréal qui se tiendra du 10 au 13 juillet 2013, et approuver un projet de convention à cet effet.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130843001

Autoriser la dépense relative au déplacement, du 26 au 30 juin 2013, de Mme Élane Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, afin de prendre part à la 10^e rencontre de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se déroulera à Lille (France). Montant estimé : 2 675,88 \$.

30.002 Administration - Nomination de membres

CE Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1131867014

Nommer des membres au Comité de gestion du régime des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1132861007

Autoriser un virement budgétaire de 19 600 \$ de la direction de l'approvisionnement vers l'arrondissement d'Outremont pour compenser 30% du salaire et des bénéfices du poste d'acheteur de niveau 1 transféré au magasin Louvain en 2012

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1136218007

Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 \$ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

30.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133220002

Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 51 du Règlement (12-055) sur les tarifs (exercice 2013), pour permettre, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit à quelque 18 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans un établissement de leur choix d'Espace pour la vie Montréal : soit le Jardin botanique et l'Insectarium du 1^{er} octobre au 20 décembre 2013, le Biodôme du 25 juin au 20 décembre 2013 et le Planétarium Rio Tinto Alcan du 1er novembre au 20 décembre 2013

40.002 Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521007

Nommer la place du Coteau-Saint-Louis dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

40.003 Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521010

Renommer «piscine Pierre-Lorange» la piscine Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

50 – Ressources humaines

50.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	24
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	2
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	1

CE : 12.001
2013/06/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.001
2013/06/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002
2013/06/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1136135006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme 9167-1198 Québec Inc. une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois pour la fourniture de sacs de transport pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et pour les autres employés de la Ville de Montréal suite à l'appel d'offres public 13-11878 (3 soumissionnaires). Montant estimé: 196 434.79\$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante (60) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture sur demande de sacs de transport pour les pompiers du SIM et pour les autres employés de la Ville de Montréal;
2. d'accorder à la firme 9167-1198 Québec Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-11878 et au tableau de prix annexé en pièce jointe;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement des services concernés, soit 90% des dépenses assumées par l'agglomération et, respectivement 10% par divers autres services et arrondissements de la Ville et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-06-06 11:54

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136135006

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme 9167-1198 Québec Inc. une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois pour la fourniture de sacs de transport pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) et pour les autres employés de la Ville de Montréal suite à l'appel d'offres public 13-11878 (3 soumissionnaires). Montant estimé: 196 434.79\$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet de conclure un contrat pour la fourniture de sacs de transport avec la firme 9167-1198 Québec Inc., suite à l'appel d'offres public 13-11878, lancé le 10 avril 2013. La période de validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendrier suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. Cet appel d'offres a été publié dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec ainsi que dans le journal La Presse pour une période de 18 jours, du 10 avril 2013 au 29 avril 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE08 1576 du 27 aout 2008 : Conclure avec la Firme Sly & Co. 9167-1198 Québec Inc. une entente cadre d'une durée de cinq (5) ans pour la fourniture de sacs de transport pour le personnel du SIM suite à l'appel d'offres public 08-10711. Le montant estimé de l'entente est de 117 841,50 \$.

DESCRIPTION

Accorder à la firme **9167-1198 Québec Inc.**, pour une période de soixante (60) mois, la commande au montant approximatif de **196 434.79 \$** (taxes incluses), pour la fourniture de sacs de transport, le tout conformément à l'appel d'offres public 13-11878. Ces sacs sont à l'usage des quelques 2300 pompiers de l'agglomération et des autres employés de la Ville de Montréal.

Dans le cadre de la convention collective des pompiers de Montréal, l'article 26.1.c, la Ville de Montréal doit fournir, selon un système de points mis en place, un équipement de travail qui inclut un sac de transport. Tous les pompiers peuvent se procurer cet article, selon leurs besoins.

Avant l'année 2013, à part des sacs pour les pompiers, des différents modèles de sacs de transport étaient disponibles pour les employés de la Ville.

Au début de cette année, une analyse effectuée par les spécialistes de la Direction de l'Approvisionnement a mis en évidence la possibilité d'adapter le modèle du sac du SIM aux besoins des autres travailleurs de la Ville et d'uniformiser ce produit. Selon le modèle, une identification spécifique sera brodée sur le sac, tel que décrit dans le devis technique joint à l'appel d'offres. La Ville va fournir le fichier informatisé pour les broderies.

Voici plus bas, les quantités de sacs de transport et les montants utilisés par le SIM dans le cadre de la dernière entente et, respectivement par la Ville de Montréal (contrats de gré-à-gré), pendant les trois dernières années.

	PÉRIODE	SAC TRANSPORT	PRIX (sans taxes)	MONTANT CONSOMMÉ (taxes incluses)
SIM	2008 à 2013	8443	24	233 027 \$
VILLE DE MONTRÉAL	2010 à 2013	277	46	14 654 \$

Le montant de 233 027\$ consommé sur l'entente en cours dépasse largement le montant prévu de 117 841.50\$.

Cet écart est justifié entre autres par le conflit des pompiers qui faisait en sorte que depuis plusieurs années ces derniers ne portaient plus l'uniforme, ils ont opté pour l'achat de pièces autres, tel le sac de transport. De plus, comme cette pièce était nouvelle, la demande a dépassé les objectifs qui était impossible à prévoir puisque il n'avait aucun historique de consommation.

JUSTIFICATION

Les articles cités dans le présent document sont requis afin de pouvoir répondre aux besoins opérationnels des employés de la Ville de Montréal, conformément à la convention collective en vigueur.

La Direction de l'Approvisionnement de la Ville de Montréal a réalisé un estimé en tenant compte des prévisions indiquées par les services concernés pour les années 2013 à 2018 ainsi que de l'historique de consommation des trois dernières années.

L'appel d'offres public 13-11878 a donc été lancé sur le marché.

Suite à cet appel d'offres, trois (3) firmes se sont procuré le document d'appel d'offres et les trois ont déposé une soumission conforme.

Les échantillons présentés par 9167-1198 QUÉBEC INC., le plus bas soumissionnaire conforme, se sont avérés conformes aux exigences techniques tel qu'indiqué dans le document d'appel d'offres (rapport d'analyse en pièces jointes).

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 226 731\$, taxes incluses, pour une période de 60 mois. Cette estimation est basée sur l'historique d'achat de trois dernières années.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES	PRIX DE BASE	TOTAL
9167-1198 QUÉBEC INC.	196 434.79 \$	196 434.79 \$
DISPROCO CORPORATION INC.	628 514.29 \$	628 514.29 \$
SERVICES INDUSTRIELS R.C. INC.	960 558.64 \$	960 558.64 \$
Dernière estimation réalisée par les spécialistes de la Direction de l'Approvisionnement	226 731.00 \$	226 731.00 \$

Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	595 169.33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	203%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	764 123.85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	389%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	- 30 296.21\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	- 13.4%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	432 079.49 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	219.96%

La compagnie 9167-1198 Québec, le plus bas soumissionnaire conforme pour cet appel d'offres est le fournisseur actuel de sacs pour le SIM. Pendant l'entente en déroulement, aucune plainte concernant la qualité des sacs ou les délais de livraison n'a pas été enregistrée. Ce fournisseur a indiqué dans sa soumission qu'il va garder le même manufacturier en Chine, ce qui lui permettra de maintenir la qualité des produits et d'avoir des prix compétitifs (25.50\$), soit de 6,25% plus grand par rapport aux prix soumissionnés par le même fournisseur en 2008 (24\$).

La mise en production d'un nouvel article et le coût de la main-d'œuvre locale sont des éléments qui jouent un rôle important dans la structure de prix d'un produit et il pourrait expliquer les prix élevés soumissionnés par les deux autres compagnies.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conclure une entente-cadre pour une durée de soixante (60) mois, pour la fourniture de sacs de transport avec 9167-1198 QUÉBEC INC., au montant 196 434.79 \$, taxes incluses.
Montant de l'offre: 170 850\$ + TPS (5 %) 8 542.50\$ + TVQ (9,975 %) 17 042.29\$ = 196 434.79\$

Cette dépense est assumée en proportion de 90% par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Les autres services et arrondissements concernés vont assumer 10% de cette dépense, selon leur consommation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le souci de protection de l'environnement, la Ville encourage l'utilisation d'emballages, constitués de matières recyclées et recyclables qui sont exemptes de substances toxiques. Nous collaborons avec le fournisseur pour trouver de solutions d'emballage ayant un impact minimal sur l'environnement dans la mesure où les qualités du produit ne sont pas affectées.

Toutefois, la clause de protection de l'environnement n'est pas discriminatoire dans le processus d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Impossibilité de réaliser la distribution annuelle d'équipements tel que stipulé dans la Convention collective entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : juin 2013

Début du contrat : juin 2013

Une entente-cadre sera émise par la Direction de l'Approvisionnement auprès de l'adjudicataire suite à l'adoption de la résolution

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'obligation de procéder par appel d'offres public pour tout achat de plus de 100 000 \$ est inscrite dans la Loi des Cités et Villes (art. 573). De plus, le document comprend les dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

Adjudicataire recommandé:

Il est recommandé de conclure une entente-cadre d'une durée de soixante (60) mois avec deux (2) options de prolongation de 12 mois chacune, avec 9167-1198 QUÉBEC INC., pour la fourniture de sacs de transport pour les pompiers du SIM et pour d'autres employés de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 196 434.79 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Hélène MAURICE)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Sylvie NEVEU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

Tél : 514 872-6717

Télécop.: 514 872-9693

ENDOSSÉ PAR

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

Tél : 514-872-1027

Télécop. : 514 872-2519

Date d'endos. : 2013-06-03

Dossier # :1136135006



Dossier # : 1133815001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme Productions du Zèbre Inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation de la production théâtrale intitulée Pépo-citrouille dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 63 079.79 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 2 mai 2013, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

Il est recommandé

1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme Productions du Zèbre Inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *Pépo-citrouille* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 63 079.79 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de services de cette firme en date du 2 mai 2013, selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre

Signé par Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-06-06 10:41

Signataire :

Charles-Mathieu BRUNELLE

Directeur
Qualité de vie , Espace pour la vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1133815001

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Espace pour la vie , Jardin botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de services professionnels de gré à gré par lequel la firme Productions du Zèbre Inc. s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation de la production théâtrale intitulée Pépo-citrouille dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 63 079.79 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 2 mai 2013, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

CONTENU

CONTEXTE

Le Jardin botanique de Montréal célébrera en 2013 la 28^e édition de son exposition d'Halloween *Le Grand Bal des citrouilles* . Durant cette période, s'échelonnant du 4 au 31 octobre 2013, nous organisons plusieurs activités animées, dont une pièce de théâtre. Ce spectacle thématique et éducatif, intitulé **Pépo-citrouille** d'une durée de trente minutes a pour but de sensibiliser les jeunes de 4 à 8 ans sur la famille végétale de la citrouille – les cucurbitacées. Pour ce faire, le Jardin botanique de Montréal a contacté M. Raynald Michaud, auteur et metteur en scène du spectacle joué l'an dernier. Monsieur Michaud, des Productions du Zèbre Inc. a créé Pépo, le personnage principal de la production. Ce dernier, connu des enfants et apprécié des adultes, a un impact important sur la clientèle qui vient au Jardin botanique de Montréal. Monsieur Raynald Michaud a l'expertise et le sérieux que le Jardin botanique de Montréal recherche dans le cadre de ce projet. Après une formation en art dramatique, il commence sa carrière comme marionnettiste au Théâtre sans fil avec lequel il fait le tour du monde. Réalisateur de multi média (Musée Pointe-à-Callière, Place Royale, etc.), metteur en scène de nombreux spectacles thématiques pour enfants (cinq spectacles au Jardin botanique de Montréal), concepteur d'exposition pour de nombreux musées (Musée de la civilisation, Cité de l'énergie, Musée Juste pour rire, Ile des moulins etc.). Son expérience de scénariste, réalisateur, concepteur, metteur en scène fait de lui un collaborateur précieux pour les artistes et un meneur de troupes de premier rang.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0990 - 29 juin 2011 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré d'un montant de 60 351, 75 \$ à la firme Productions du Zèbre Inc. pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *Pépo enquête* dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique de Montréal (# 1113815002).

CE12 1019 - 20 juin 2012 - Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la firme Productions du Zèbre Inc. pour la réalisation de la production théâtrale intitulée *I*

était un petit Pépo dans le cadre de l'exposition de l'Halloween au Jardin botanique, au prix total de 60 697,56 \$ (# 1123815001)

DESCRIPTION

Le contrat de services professionnels pour la réalisation de la production théâtrale Pépo Citrouille comprend un atelier de travail sur le texte et de la mise en scène, la production et réparation des costumes et des accessoires, l'appel de candidature, les auditions et la sélection des comédiens, la conception du plan d'éclairage et la direction technique (éclairage) ainsi que la formation des techniciens, la direction artistique durant les répétitions, la générale, la première et le suivi durant les représentations et la supervision lors des répétitions des chansons du spectacle avec un musicien. Cette pièce sera présentée du 4 au 31 octobre 2013 à l'auditorium du Jardin botanique. Soixante-dix heures de répétitions sont prévues au mois de septembre 2013.

Le contrat inclut le cachet des comédiens pour toute la durée du spectacle ainsi que la cotisation au Théâtre Uni Enfant Jeunesse (TUEJ). Des démarches ont été effectuées auprès de l'Union des artistes (UDA) concernant le cachet des artistes et les honoraires ont été fixés selon les normes de l'UDA soit 120.09 \$ par comédien par représentation.

JUSTIFICATION

Le spectacle de *Pépo-citrouille* est très attendu. Chaque année, dès le mois de mai, nous commençons à prendre les réservations. Plus de 19 000 spectateurs, provenant de différents milieux scolaires, pourront assister au spectacle. Puisque la pièce ***Pépo-citrouille*** a été créée par monsieur Raynald Michaud, de la compagnie Productions du Zèbre Inc., il est primordial de continuer à travailler avec les auteurs et concepteurs du spectacle, afin d'assurer l'authenticité des personnages et du spectacle. De plus, la firme est bien positionnée pour embaucher des comédiens, qui ont déjà incarné le personnage puisqu'elle participe aux auditions depuis plusieurs années.

La compagnie Productions du Zèbre Inc. connaît très bien notre salle de spectacle, notre achalandage et notre clientèle. Depuis sa création, l'une ou l'autre des cinq productions théâtrales de *Pépo-citrouille* a été applaudie par 385 240 spectateurs. Il s'agit donc d'un produit gagnant et les jeunes l'attendent avec un plaisir renouvelé chaque année.

La compagnie Productions du Zèbre Inc. sera rémunérée à forfait.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut du contrat est de à 63 079,79 \$ avec les taxes. Cette somme est prévue au budget de fonctionnement de la division Programmes publics en sciences naturelles du Jardin botanique. Voir le détail dans l'offre de service en pièce jointe.

Années	Coût \$	Nombre de représentations	Justification de la hausse
2010	59 647.67	96	
2011	60 351.75	90	Hausse générale de + ou - 3% Une hausse de la somme versée à TUEJ (théâtre uni enfant jeunesse) et en frais d'assurances 1 141 \$ Baisse du nombre de représentations -2 088 \$
2012	60 697.56	88	Hausse générale de 3% Révision et réécriture du texte après un atelier d'évaluation du spectacle 1 200 \$ Baisse du nombre de représentations -696 \$

2013	63 079.79	88	Baisse du coût des costumes -1921 \$
			Hausse générale de + ou - 3% Nouveau plan et conception d'éclairage 1 300 \$ Révision et réécriture du texte après un atelier d'évaluation du spectacle 398 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de production théâtrale *Pépo-citrouille*, tenu depuis 19 ans, est un outil éducatif auprès des jeunes enfants et il agit de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur entourage, tout en répondant à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 qui vise une meilleure qualité de vie, notamment en s'apparentant avec les actions no 13 « S'assurer que 25% de la programmation du Réseau Accès culture soit destinée au jeune public et au milieu scolaire » et no 16 « Valoriser Montréal comme milieu de vie familial ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Jardin botanique de Montréal tiendra cette année sa 28^e édition de l'exposition d'Halloween. Le spectacle de *Pépo-citrouille* en sera, quant à lui, à sa 19^e année. Exclusif au Jardin botanique, ce spectacle fait beaucoup de bruit dans les écoles, dans les garderies et dans l'industrie théâtrale. Il a d'ailleurs été louangé en 2011 dans un article du Devoir de Mathieu-Robert Sauvé – Président de l'Association des communicateurs scientifiques. *Pépo-citrouille* est devenu un incontournable durant la fête d'Halloween.

Nous recevons dès le mois de mai des réservations pour l'Halloween et de façon systématique, les écoles qui téléphonent vont réserver leurs places pour le spectacle de Pépo. Puisque notre auditorium a une capacité de 282 places et que nous offrons 3 ou 4 représentations par jour, nous pouvons nous attendre à toucher plus de 19 000 personnes. Si le spectacle n'a pas lieu, l'impact se fera sentir sur deux niveaux; le premier d'ordre financier avec une perte de revenu due aux droits d'entrée non perçus, et dans le second cas, dans la perspective où les visiteurs accepteraient, une diminution de la satisfaction est attendue. Nous mettons beaucoup d'énergie à fidéliser notre clientèle et éliminer un spectacle aimé et attendu des visiteurs ne serait pas stratégique pour le Jardin. De plus, il répond tout à fait bien à la vocation éducative du Jardin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue à cette étape du projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Calendrier et étapes subséquentes

- Rencontre de production 12 août au 27 septembre 2013
- Audition des comédiens semaine du 26 août
- Fabrication des costumes 3 au 20 septembre
- Montage des éclairages 18 au 23 septembre
- Formation des techniciens 24 au 27 septembre
- Répétitions 9 septembre au 3 octobre
- Validation auprès de groupes cibles 3 octobre

- Première et journée médiatique 4 octobre
- Représentations au Jardin botanique 4 au 31 octobre

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville de Montréal. Il respecte les politiques de gestion contractuelle et les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges. Cette convention peut être conclue de gré à gré en vertu de l'exception prévue à l'article 573.3-4° de la Loi sur les cités et villes qui permet un accord de gré à gré pour des contrats "dont l'objet et la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane A TURCOTTE
Coordonnatrice en loisirs scientifiques

Tél : 514-872-8798
Télécop.: 514 872-3765

ENDOSSÉ PAR

Gilles VINCENT
Chef du jardin botanique

Tél : 514-872-1452
Télécop. : 514 872-1455
Date d'endos. : 2013-05-22

Dossier # :1133815001

**Dossier # : 1136030002**

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à 7873867 Canada inc., pour la rétention des services professionnels requis en optimisation d'entrepôt de données Oracle, pour une somme maximale de 57 947,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12607 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé:

1. d'approuver un projet de convention de services professionnels par lequel 7873867 Canada inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en optimisation d'entrepôt de données Oracle, pour une somme maximale de 57 947,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13 - 12607; et selon les termes et conditions stipulées audit projet de convention;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,9% par l'agglomération, pour un montant de 30 074,70 \$.

Signé par Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-06-11 14:09

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1136030002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à 7873867 Canada inc., pour la rétention des services professionnels requis en optimisation d'entrepôt de données Oracle, pour une somme maximale de 57 947,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 13-12607 (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

L'outil d'intelligence d'affaire WebFocus est utilisé à la Ville de Montréal (Ville) depuis 1996. Les principaux utilisateurs de WebFocus à la Ville de Montréal sont : le Service des finances, le Service du capital humain, le Service de l'eau ainsi que le Service des technologies de l'information (STI). Le nombre d'utilisateurs est environ 300 personnes. Depuis 2007, la gestion des logiciels WebFocus à la Ville est sous la responsabilité du STI. Un contrat de services professionnels (BC 794046) a été octroyé en octobre 2012 pour produire un rapport d'analyse de la situation de WebFocus à la Ville de Montréal et déterminer la stratégie d'implantation, pour répondre aux besoins de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire.

La phase d'analyse de ce contrat nous a permis une identification plus précise des besoins, à savoir:

- Optimisation et assainissement de l'entrepôt de données Oracle;
- Revoir le paramétrage de l'outil WebFocus et DevStudio à la Ville de Montréal;
- Coaching et accompagnement des ressources pour :
 - Transformation des procédures Oracle existantes en WebFocus;
 - Production de 25 rapports WebFocus

Les services professionnels requis font appel à l'optimisation d'entrepôt de données et à l'infrastructure WebFocus. La personne qui sera retenue dans le cadre de ce contrat devra produire des recommandations en rapport avec l'exploitation des entrepôts avec WebFocus, proposer les ajustements nécessaires et en assurer la réalisation de pair avec les ressources de la Ville.

Les enjeux auxquels cette demande d'acquisition répond sont :

- Les logiciels Access et Excel sont nécessaires actuellement pour exploiter les données Oracle et exigent une personne année;
- L'abandon des applications désuètes (Module Oracle et Access) sera possible;
- Des informations stockées présentement dans l'entrepôt de données Oracle ne sont pas utilisables et doivent l'être pour les besoins d'analyse et de planification du Service de la mise en valeur du territoire;
- Le Service de la mise en valeur du territoire, Direction de l'habitation (SMVT) n'a pas accès à l'historique des dossiers et des transactions.

Le recours à une ressource externe est nécessaire puisqu'aucune ressource à l'interne ne possède les connaissances et l'expérience en matière d'optimisation d'entrepôt de données conjuguées à l'utilisation du logiciel WebFocus.

L'appel d'offres sur invitation no. 13-12607 a été lancé par la Direction de l'approvisionnement le 25 janvier 2013 et a pris fin le 11 février 2013 pour une durée de 17 jours de calendrier. L'appel d'offres a été acheminé à quatre fournisseurs. Deux soumissions ont été reçues. Une soumission a été rejetée parce qu'elle n'a pas obtenu la note de passage. Le comité de sélection, composé de trois membres et de deux agents d'approvisionnement, a évalué l'autre offre présentée et l'a jugée conforme.

Le tableau ci-dessous présente les addenda publiés:

Numéro de l'addenda	Date de publication	Portée de l'addenda
1	5 février 2013	Version Word de la section IV «Formulaire de soumission». Politique de gestion contractuelle adoptée en décembre 2012.
2	7 février 2013	Réponse à une question sur le point 3.4 du devis technique: capacité technique (Qualification et expérience du chargé de projet.)

Le présent dossier vise à accorder un contrat à 7873867 Canada Inc. pour la rétention des services professionnels d'un expert en optimisation d'entrepôt de données Oracle utilisant le logiciel WebFocus. Ces services permettront au SMVT d'utiliser les données d'un entrepôt de données Oracle afin de produire des bilans, des rapports et de préparer une planification stratégique dans le domaine des subventions à la rénovation. Ce contrat aura une durée de 6 mois, pour un montant maximum de 57 947,40 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 794046 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat au montant de 14 314,00 \$, toutes taxes incluses, à 7873867 Canada inc. afin de produire un rapport d'analyse de la situation de WebFocus à la Ville de Montréal et déterminer une stratégie d'implantation pour répondre aux besoins de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat suite à l'appel d'offres sur invitation n°13 – 12607 à 7873867 Canada Inc. pour la rétention des services professionnels d'un expert en optimisation d'entrepôt de données Oracle.

Les principales activités et responsabilités attendues de l'expert en optimisation d'entrepôt de données Oracle, telles que stipulées au contrat sont :

Entrepôt de données Oracle :

- Analyser l'entrepôt de données et proposer des solutions pour son assainissement, son optimisation et son exploitation;
- Analyse à réaliser de pair avec les ressources de la ville.

Infrastructure WebFocus :

- Analyser l'infrastructure WebFocus (configuration du serveur, du client de DevStudio) et proposer des solutions conformes aux standards de l'industrie.

Développement de rapports WebFocus :

- Transformer les procédures Oracle existantes en WebFocus;
- Assurer de pair avec les ressources de la Ville le développement de 25 rapports WebFocus;
- Transfert de connaissances et accompagnement des ressources de la Ville de Montréal.

La ressource professionnelle en optimisation d'entrepôt de données Oracle proposée par 7873867 Canada Inc. sera rémunérée selon le taux horaire soumissionné.

Les services professionnels sont requis pour l'année 2013 pour une durée totale de 700 heures. Le tableau ci-dessous présente la ventilation des heures.

Étapes du mandat	Nombre d'heures (estimé)
Entrepôt	70
Infrastructures WebFocus	70
Assurer le développement des rapports WebFocus, de pair avec les ressources internes	560
Total	700

JUSTIFICATION

L'appel d'offres sur invitation no.13-12607, à 2 enveloppes, a été lancé le 25 janvier 2013 et l'ouverture des soumissions a été effectuée le 11 février 2013. Les entreprises invitées ont disposé d'une période de 17 jours de calendrier pour déposer une soumission. Quatre entreprises ont été invitées et deux entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 50% des preneurs. Parmi les deux entreprises qui n'ont pas déposé de soumission, une seule a répondu au formulaire de désistement de la Ville. Cette dernière firme a expliqué son désistement en invoquant le montant de la proposition qui dépasse 100 000 \$ incluant les taxes. Un soumissionnaire a obtenu un pointage de moins de 60 % menant au rejet de sa soumission. Un seul soumissionnaire a été jugé conforme.

Les propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. Le comité de sélection recommande la rétention des services professionnels de la firme 7873867 Canada Inc., étant donné le pointage obtenu selon les critères d'évaluation préalablement établis.

La soumission retenue est valide pour une durée de 180 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Le tableau ci-dessous présente l'analyse des résultats de l'AO 13 - 12607.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base \$	Autre (préciser)	Total \$

7873867 Canada Inc.	84,0	231,4	57 947,40	SO	57 947,40
Dernière estimation réalisée			50 000	SO	50 000
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					7 947,40
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					15,9

Deux facteurs expliquent l'écart de 15,9 % entre l'adjudicataire et la dernière estimation: Il existe peu d'entreprises qualifiées et d'expertise disponible pour répondre à ce type de besoin; actuellement, en général dans le marché des TI, la demande est plus grande que l'offre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce projet représentent un montant de 57 947,40 \$, taxes incluses.

Année	Nombre d'heures	Taux horaire avant taxes \$	Montant total avant taxes \$	Montant total taxes incluses \$
2013	700	72	50 400	57 947,40

La dépense totale de 57 947,40, taxes incluses, sera imputée au PTI 2013-2015 du Service des technologies de l'information pour le projet Harmonisation des systèmes Oracle (Investi #74650).

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 51,9%. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'intervention d'un professionnel expert en optimisation d'entrepôt de données Oracle, le SMTV, dans les dossiers qui touchent au logement social et privé, devra maintenir des bases de données ACCESS et des procédures d'extraction et de transformation complexes. De plus, ce service devra continuer à extraire les données Oracle à partir du système transactionnel, qui ne prend pas en charge l'historique. Pour la réalisation de sondages, aucun rapport ne sera disponible pour ce volet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat : juin 2013
- Planification avec le consultant : juin 2013
- Fin des services professionnels : décembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges et dans les instructions des soumissionnaires. Aussi, le présent dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement «Confidentialité des estimations des contrats (C-OG-DG-D-12-005)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Youness FAOUZI)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Luminita MIHAI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation (Marianne CLOUTIER)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève JODOIN
C/s informatique

Tél : 514 872-7423
Télécop.: 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT
C/d réalisation des projets ti

Tél : 514-280-6922
Télécop. : 514 280-0414
Date d'endos. : 2013-05-22

Dossier # :1136030002



Dossier # : 1133501003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Archéocène inc. pour des services professionnels en archéologie pour la réalisation de fouilles archéologiques à la Maison LeBer-LeMoyne (BiFk-6), au Musée de Lachine, pour une somme maximale de 104 851,45\$, taxes incluses, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 - Appel d'offres public 13 12873. (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1- d'approuver un projet de convention par lequel Archéocène inc., plus bas soumissionnaire jugé conforme et ayant obtenu le pointage final exigé en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la réalisation de fouilles archéologiques à la Maison LeBer-LeMoyne, au Musée de Lachine, pour une somme maximale de 104 851,45\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12873 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-11 11:43

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1133501003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Archéocène inc. pour des services professionnels en archéologie pour la réalisation de fouilles archéologiques à la Maison LeBer-LeMoyne (BiFk-6), au Musée de Lachine, pour une somme maximale de 104 851,45\$, taxes incluses, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 - Appel d'offres public 13 12873. (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, lorsque des interventions sur le territoire de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, des mesures de protection des ressources archéologiques doivent être appliquées. Le présent lancement d'appel d'offres public de services professionnels en archéologie a comme objectif la réalisation de fouilles archéologiques en 2013 et en 2014 au site de la Maison LeBer-LeMoyne (site BiFk-6), au Musée de Lachine. Ces fouilles se dérouleront dans le cadre du Mois de l'archéologie (août). En 1946, l'ancienne municipalité de Lachine reconnaissant la valeur patrimoniale de la Maison LeBer-LeMoyne en faisait l'acquisition pour la convertir en musée d'histoire. La Maison et sa Dépendance sont devenues, en 1948, le cœur d'un des premiers musées municipaux au Québec qu'on appelait alors *Manoir Lachine*, actuellement le Musée de Lachine. Par la suite, le site LeBer-LeMoyne et sa collection archéologique ont été classés biens culturels par le ministère de la Culture et des Communications du Québec en 2001 et la Maison LeBer-LeMoyne a été désignée lieu historique national du Canada par le ministère du Patrimoine canadien en 2002.

Depuis 1998, des interventions archéologiques ont eu lieu sur le site de la Maison LeBer-LeMoyne qui permirent de documenter le quotidien des occupants de la préhistoire et de la période historique (du 17e au 19e siècle). Toutefois, les connaissances de cette histoire comporte encore plusieurs lacunes concernant la traite des fourrures au 17e siècle, la défense militaire versus les aspects politiques et économiques des échanges entre Amérindiens et Européens, le domaine agricole, la vie bourgeoise. Ce sont là des aspects qui ponctuent la vie quotidienne des personnes qui ont marqué le site BiFk-6 et qui contribuent aux connaissances de l'histoire de Montréal.

Le Musée de Lachine a déposé en octobre 2012 une demande de subvention pour réaliser des fouilles archéologiques sur deux années (2013 et 2014) avec comme objectif

d'approfondir la connaissance de ce site et de conclure sur le programme de recherches entrepris en 2009. Il vise à obtenir une image le plus fidèle possible du site au fil des siècles et plus précisément durant le 18^e siècle, alors que les événements rattachés au site sont surtout liés à la traite des fourrures. Pour ce faire, deux années de fouilles archéologiques sont prévues ainsi que la poursuite du programme éducatif du Musée en lien avec les fouilles (activités de diffusion, de promotion et d'éducation: journal de bord de l'archéologue, visites au chantier dans le cadre du Mois de l'archéologie, etc).

Le présent appel d'offres public de services professionnels fait partie des mandats octroyés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 0997 - 23 juin 2010

- Approuver un projet de convention par lequel Les Entreprises Archéotec inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une fouille archéologique au site LeBer-LeMoyne (site BiFk-6), au Musée de Lachine, pour une somme maximale de 53 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 10-11265 et selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

DESCRIPTION

Le mandat principal consiste à réaliser les fouilles archéologiques au terrain et à procéder à l'analyse des données et à la rédaction du rapport. Plus spécifiquement, le mandat consiste à réaliser des fouilles archéologiques axées sur l'occupation du 17^{ième} siècle afin de mieux documenter ce premier témoin de la traite des fourrures : la Maison LeBer-LeMoyne.

Travaux préparatoires

Des travaux préparatoires sont requis afin de prendre connaissance de la documentation existante, de s'assurer de la collaboration du Musée de Lachine, d'obtenir la demande de permis de recherche archéologique auprès du ministère de la Culture et des Communications, d'arpenter les aires de fouilles archéologiques au terrain et de veiller à ce que tous les éléments soient en place pour le début des interventions.

Fouilles archéologiques:

Compte tenu de l'intérêt scientifique qu'offre le site archéologique, des fouilles archéologiques sont prévues afin de prélever et documenter les couches en lien avec le Régime français et la traite des fourrures et visent à consolider les connaissances acquises et à bonifier la collection archéologique classée. Le projet inclue également des recherches historiques et sur la culture matérielle ainsi qu'une stabilisation et restauration d'objets (si requis). Les fouilles archéologiques sont prévues dans quatre zones de fouilles:

En 2013:

- zone A: en face de la maison LeBer-LeMoyne, du côté du boulevard LaSalle;
- zone B: à l'ouest de l'annexe sous la terrasse de bois qui doit être reconstruite;
- zone C: près du tambour de la dépendance;

En 2014

- zone D: à l'intérieur de la dépendance.

Analyse des données et rédaction du rapport archéologique:

Le rapport doit faire état des découvertes et de leurs conditions de conservation et être conforme à la Réglementation sur la recherche archéologique en vertu de la Loi sur

patrimoine culturel.

Activités de diffusion, de promotion et d'éducation

Poursuite du programme éducatif du Musée et de diffusion des connaissances en lien avec les fouilles archéologiques (journal de bord de l'archéologue sur le site internet, visites au chantier dans le cadre du Mois de l'archéologie - août, présentations, etc.). Une fois les deux années de fouilles terminées (2013 et 2014), le Musée de Lachine se servira de l'ensemble des découvertes pour la réalisation d'une exposition permanente sur l'occupation du site, d'un catalogue d'objets et éventuellement d'une publication.

JUSTIFICATION

Pour assurer la conformité à la Loi sur le patrimoine culturel lorsque des interventions sur les propriétés de la Ville de Montréal font appel à des travaux en sous-sol, la Ville de Montréal applique des mesures de protection des ressources archéologiques.

- Pour assurer la pérennité et la mise en valeur du patrimoine archéologique de la Ville de Montréal.
- L'embauche d'une firme externe d'experts en archéologie est nécessaire afin d'assurer la réalisation du mandat puisque la ville ne dispose des ressources nécessaires pour réaliser ce projet.
- Un premier appel d'offre public a été lancé le 13 février 2013 (#13-12695) mais aucune firme n'a soumissionné.
- La Direction de l'approvisionnement a relancé l'appel d'offre public le 8 avril 2013 (#13-12873). Trois (3) firmes ont pris possession du Cahier des charges et ont soumissionné soient: Archéocène inc., Ethnoscop inc. et Artefactuel. Les trois (3) offres ont été jugées conformes. Le Comité de sélection s'est déroulé le mercredi 22 mai 2012 à 14:30hrs. Deux offres ont reçues la note de passage: Archéocène inc. et Ethnoscop inc. Avec l'ouverture de la deuxième enveloppe, la firme Archéocène inc. a été retenue.

Voici un résumé des résultats du comité de sélection:

Firmes soumissionnaires	Note intérimaire (%)	Note finale	Prix de base	Total
Artefactuel	66,3	na	na	na
Archéocène	77,7	121,76	104 851,45 \$	104 851,45 \$
Ethnoscop	84,5	94,95	141 652,13 \$	141 652,13 \$
Estimation interne				105 000,00 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)				148,55 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)				0,14 %

L'estimation des professionnels de la Ville a été établie selon les taux horaires appliqués sur des contrats similaires au cours des deux dernières années. Le prix de base fourni par Archéocène inc. dans son offre de services correspond à l'estimation de la Ville. Archéocène a obtenu le pointage requis en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'offres et elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Le contrat précédent de 53 000,00\$ (CE10 0997 - 23 juin 2010) représentait un mandat pour une seule fouille archéologique soit en 2010. Le présent contrat de 104 851,45\$ vise à réaliser deux années de fouilles archéologiques soient en 2013 et 2014. L'écart entre les deux contrats est justifié pour une durée de deux ans.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de l'Entente sur le développement culturel intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (2012-2015).

- Le comité de direction de l'Entente sur le développement culturel a entériné le projet.
- Cette dépense sera de compétence agglomération parce qu'elle concerne la gestion d'ententes pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel.
- Un montant de 104 851,45\$, taxes incluses, a été évalué par le firme Archéocène inc. pour réaliser deux années d'interventions archéologiques (2013 et 2014) et, pour l'analyse et la rédaction des rapports de fouilles dont le dernier sera déposée en 2015.
- Ce montant sera alloué entièrement aux fouilles archéologiques au terrain et aux rapports et, sera réparti sur trois ans comme suit:

-2013: 34 790,17\$, avant taxes ou 40 000,00\$, taxes incluses

-2014: 39 138,94\$, avant taxes ou 45 000,00\$, taxes incluses

-2015: 17 265,88\$, avant taxes ou 19 851,45\$, taxes incluses

- L'enveloppe budgétaire pour les interventions archéologiques est de **104 851,45\$, taxes incluses.**
- Recommandation de crédits:
 - **10-1.1.3.2-521 : pour une somme de 87 528,00 \$**
 - **12-1.3.2.1-036 : pour une somme de 17 472,00 \$**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique sont des composantes importantes de la culture et de l'identité culturelle, qui favorisent notamment l'acquisition de connaissances, du savoir et de l'histoire. Ce projet de fouilles archéologiques à la Maison LeBer-LeMoyne permet des activités de diffusion, de promotion et d'éducation auprès de la population. Les résultats de ces fouilles permettent également une prise de conscience de la diversité culturelle de notre territoire et les différentes épisodes de son passé.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine archéologique et historique de secteurs ciblés de l'île de Montréal;

- Assurer le respect des obligations légales de la Ville en matière de protection du patrimoine archéologique;
- Assurer le suivi quant à la protection du patrimoine archéologique des projets immobiliers privés ou publics dans les secteurs ciblés des études de potentiel archéologique, conformément à l'Entente sur le développement culturel de Montréal et à la Loi sur les biens culturels (L.R.Q. chapitre b4, mai 1996);
- Satisfaire aux lois et politiques en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication, tel que convenu avec la Direction des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 26 juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à la Directive C-RM-SSA-D-05-001: Planification et approbation d'appels d'offres en services professionnels.

- Conforme à la Loi sur le patrimoine culturel du Québec.
- Conforme à la politique municipale d'attribution des contrats de services professionnels.
- Conforme à la politique de gestion contractuelle.
- Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Houda KAMIL)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

François BÉLANGER
archéologue

Tél : 872-8205
Télécop.: 872-9222

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514-872-3953
Télécop. : 514 872-9222
Date d'endos. : 2013-05-27

Dossier # :1133501003

CE : 20.007
2013/06/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1131696002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de la convention de partenariat pour une durée de deux ans et quatre mois (1er juin 2013 au 30 septembre 2015) avec l'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal et octroyer une contribution annuelle de 5 500 \$.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- d'accorder un soutien financier annuel de 5 500 \$ à l'Association montréalaise des arts et traditions populaires pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal ;
- d'approuver un projet de convention de partenariat entre la Ville de Montréal et cet organisme, d'une durée de deux ans et quatre mois, à compter du 1er juin 2013 jusqu'au 30 septembre 2015, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;
- d'autoriser le directeur - Direction de la culture et du patrimoine à signer la convention pour et au nom de la Ville;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-10 10:29

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1131696002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de la convention de partenariat pour une durée de deux ans et quatre mois (1er juin 2013 au 30 septembre 2015) avec l'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal et octroyer une contribution annuelle de 5 500 \$.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association montréalaise des arts et traditions populaires (AMATP) est partenaire de la Ville de Montréal depuis 1982. Cet organisme métropolitain a pour mission de promouvoir les arts et traditions populaires à Montréal par le biais de la danse et de la musique traditionnelle. Depuis 31 ans, l'AMATP organise chaque été une série de danses en plein air au Lac aux Castors auxquelles participent plus de 4000 Montréalais de tous les arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 10 0658 - 5 mai 2010 - Accorder un soutien financier annuel de 5 000 \$ à l'Association montréalaise des arts et traditions populaires pour la réalisation des Danses plein air sur le mont Royal, pour les années 2010, 2011 et 2012 et d'approuver un projet de partenariat entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

DESCRIPTION

Les Danses plein air sur le mont Royal ont lieu tout l'été, deux soirs par semaine. Les lundis, des animateurs sont sur place pour initier les Montréalais de tous âges à différents types de danses traditionnelles. Occasionnellement, des représentants des communautés culturelles sont invités à présenter leur folklore. Les jeudis soirs, à l'occasion de la Folkthèque, les danseurs plus expérimentés se rencontrent pour danser sur des musiques variées et présenter au public un aperçu de leur savoir-faire. Toutes ces activités sont gratuites.

L'AMATP est responsable des tâches suivantes :

- Élaboration de la programmation
- Achat du matériel didactique
- Enregistrement de la musique
- Diffusion de l'information

- Embauche des animateurs
- Embauche des techniciens
- Entretien du matériel sonore
- Accueil du public
- Animation des Danses plein air

JUSTIFICATION

L'AMATP est reconnue pour la qualité de ses activités d'initiation et de sensibilisation au patrimoine d'expression. Les Danses plein air, qui existent depuis plus de 50 ans, sont devenues une tradition estivale sur le mont Royal. Cette activité d'initiation à la danse traditionnelle de diverses cultures favorise la pratique artistique amateur tout en permettant aux Montréalais de tous les arrondissements de se rencontrer et de partager une passion commune. Cette activité originale est une source de découverte d'un volet du patrimoine montréalais ainsi que de plaisir, de mise en forme, de socialisation et d'échanges. La convention avec l'organisme est rétroactive au 1er juin 2013. Des circonstances imprévisibles nous ont empêchés de déposer le sommaire décisionnel pour approbation avant le 19 juin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Contributions passées octroyées au cours des trois dernières années à l'organisme

Année	Montant de la contribution	% de la contribution par rapport au budget de l'organisme
2012	5 000 \$	85 %
2011	5 000 \$	85 %
2010	5 000 \$	85 %

Les crédits budgétaires de 5 500 \$ par année requis pour cette convention de partenariat sont prévus dans les budgets 2013, 2014 et 2015 du Bureau du loisir, de la Direction de la culture et du patrimoine. Le soutien accordé à l'organisme se fera sous forme de contributions financières. Chaque année, la contribution sera octroyée en deux versements :

Pour l'année 2013 :

- une somme de quatre mille dollars (4 000 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le comité exécutif de la contribution financière;
- le solde de mille cinq cents dollars (1 500 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par la Direction de la culture et du patrimoine du rapport annuel des activités.

Pour l'année 2014 :

- une somme de quatre mille dollars (4 000 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par la Direction de la culture et du patrimoine de la programmation et de l'horaire des Danses plein air sur le mont Royal de l'été 2014;
- le solde de mille cinq cents dollars (1 500 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par la Direction de la culture et du patrimoine du rapport annuel des activités.

Pour l'année 2015 :

- une somme de quatre mille dollars (4 000 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par la Direction de la culture et du patrimoine de la programmation et de l'horaire des Danses plein air sur le mont Royal de l'été 2015;
- le solde de mille cinq cents dollars (1 500 \$) dans les trente (30) jours suivant l'approbation par la Direction de la culture et du patrimoine du rapport annuel des activités.

Imputation

Imputation 2101-0010000- 101063-07103-61900 -016490	2013		2014		2015	
	Premier versement	Deuxième versement	Premier versement	Deuxième versement	Premier versement	Deuxième versement
	4 000 \$	1 500 \$	4 000 \$	1 500 \$	4 000 \$	1 500 \$
TOTAL	5 500 \$		5 500 \$		5 500 \$	

Les crédits pour 2013 au montant de 5 500 \$ ont été réservés par la demande d'achat no : 304780

Pour 2014 et 2015, des bons de commande seront émis au montant de 5 500 \$ par année. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Danses plein air sur le mont Royal suscitent la participation active des Montréalais à la vie culturelle par la pratique artistique amateur, objectif partagé par l'*Agenda 21 de la Culture*. Celui-ci reconnaît qu'en pratiquant une discipline artistique, les citoyens développent un sentiment d'appartenance à leur communauté et à leur milieu. Ainsi la pratique artistique amateur contribue à établir une relation vivante et durable entre la culture, la communauté et les individus qui la composent. Tout comme le Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle, l'*Agenda 21* vise à faire de la culture une dimension essentielle du développement durable du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les Danses plein air permettent à plus de 4000 personnes de s'initier chaque été à la danse folklorique internationale. L'ensemble des participants se composent d'un noyau d'habitues, mais les Danses plein air attirent aussi, chaque année, des Montréalais de toutes origines intéressés à se familiariser avec les rythmes et les traditions de diverses communautés culturelles qui enrichissent la diversité de Montréal. Cette activité qui se déroule sur le mont Royal, un cadre naturel et protégé très propice aux rassemblements culturels des citoyens, permet également aux Montréalais de redécouvrir ce site remarquable situé en plein cœur de la métropole.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

juin 2013 : approbation par le comité exécutif

juillet 2013 : premier versement pour 2013

juin à août 2013 : réalisation des Danses plein air 2013

septembre 2013 : remise du rapport d'activité

octobre 2013 : deuxième versement pour 2013

mai 2014 : remise de la programmation 2014

juin 2014 : premier versement pour 2014

juin à août 2014 : réalisation des Danses plein air 2014
septembre 2014 : remise du rapport d'activité
octobre 2014 : deuxième versement pour 2014
mai 2015 : remise de la programmation 2015
juin 2015 : premier versement pour 2015
juin à août 2015 : réalisation des Danses plein air 2015
septembre 2015 : remise du rapport d'activité
octobre 2015 : deuxième versement pour 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en lien avec des subventions de moins de 50 000 \$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :
Qualité de vie , Bureau du Mont-Royal (Daniel DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine (Alexandra COURT)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Régis BÉLANGER
Conseiller en planification

Tél : 872-2014
Télécop.: 872-0981

ENDOSSÉ PAR

Anne PONTBRIAND
Chef de Divison loisir et pratique culturelle

Tél : 872-8562
Télécop. : 872-0981
Date d'endos. : 2013-05-22

Dossier # :1131696002



Dossier # : 1131643004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier, pour l'année 2013, totalisant la somme de 30 000 \$, soit 10 000 \$ à Compagnons de Montréal pour la réalisation du projet « Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle » et de 20 000 \$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectifs Intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité MESS - Ville (2013 - 2015) / Approuver les projets de conventions à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 30 000 \$, pour l'année 2013, soit 10 000 \$ à Compagnons de Montréal pour la réalisation du projet « Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle » et de 20 000\$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectifs Intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité MESS - Ville (2013 - 2015);
2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION

Dossier # :1131643004

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier, pour l'année 2013, totalisant la somme de 30 000 \$, soit 10 000 \$ à Compagnons de Montréal pour la réalisation du projet « Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle » et de 20 000 \$ à Espace Multisoleil pour la réalisation du projet « Objectifs Intégration loisirs », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité MESS - Ville (2013 - 2015) / Approuver les projets de conventions à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013 - 2014 et 2014 - 2015), soit 9 M\$ par année.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les projets et interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.

- Les initiatives, projets et interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.
- L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes.
- Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.
- Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0286 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

CG12 0016 du 26 janvier 2012

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

CE12 0751 du 23 mai 1012

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 60 000 \$ aux trois organismes ci-après désignés, dont 10 000 \$ à Compagnons de Montréal et 20 000 \$ à Association Loisirs Soleil (Espace Multisoleil), pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville

CG11 0171 du jeudi 19 mai 2011

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Sport et Loisir de l'île de Montréal pour le Programme montréalais de soutien à l'accompagnement en loisir, dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

CE11 1346 du 24 août 2011

Accorder un soutien financier non récurrent de 30 000 \$ aux organismes ci-après désignées, soit 10 000 \$ à Compagnons de Montréal et 20 000 \$ à Association pour jeunes handicapés physiques les loisirs soleil (Espace Multisoleil), afin de favoriser l'inclusion sociale de personnes ayant des limitations fonctionnelles, pour l'année 2011, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale

DESCRIPTION

Organisme : Compagnons de Montréal

Projet : Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle

Description du projet : Le projet vise le développement d'habiletés sociales et professionnelles d'adultes vivant avec une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant

du développement (TED). Les participants apprendront à opérer une friperie et se concentreront sur une ou deux tâches correspondants à leur intérêt et dans lesquelles ils sont les plus habiles afin de se spécialiser. L'institutrice-formatrice développera et améliorera les outils d'apprentissages tout en intervenant auprès des participants en collaboration avec un éducateur du centre de réadaptation pour la déficience intellectuelle et les troubles envahissants du développement de Montréal, site Gabriel-Major.

Montant du soutien : 10 000 \$

Organisme : Espace Multisoleil (anciennement Association Loisirs Soleil & Association pour jeunes handicapés physiques les loisirs soleil)

Projet : Objectifs Intégration loisirs

Description du projet : Le projet vise à réaliser 48 journées d'activités avec un groupe de 10 jeunes multi-handicapés (ayant une déficience physique accompagnée d'une déficience intellectuelle légère à moyenne), âgés de 22 à 30 ans. Quelque 9 animateurs (ratio un pour un) encadreront les jeunes dans des activités à teneur éducative, culturelle, sportive et sociale. Ils offriront également les soins de base nécessaires aux participants (aide aux déplacements, hygiène, alimentation ou autres). Des intervenants spécialistes de l'extérieur (zoothérapie, yoga et autres) offriront des ateliers. Deux personnes à la coordination seront responsables de l'organisation et de l'encadrement des activités ainsi que du suivi en continu auprès des familles, des collaborateurs et de la direction.

Montant du soutien : 20 000 \$

JUSTIFICATION

D'une part, la situation des personnes vivant avec une déficience intellectuelle est difficile : revenus très bas, voire insuffisants, scolarité et taux d'activité très faibles, isolement, dévalorisation et exclusion. Leur intégration nécessite donc des projets très spécifiques.

Compagnons de Montréal oeuvre auprès de cette clientèle depuis plus de 30 ans, en partenariat avec les réseaux de la santé (centres de réadaptation), de l'éducation (Commission scolaire de Montréal), de l'emploi et diverses associations à but non lucratif. Dès 2006, ce projet a obtenu d'excellents résultats auprès des participants et les soutiens financiers accordés depuis ce temps ont agi à la manière d'un important levier permettant à cet organisme d'obtenir d'autres sources de soutien.

D'autre part, les personnes âgées de 22 à 30 ans ayant de multiples limitations fonctionnelles sont très peu desservies par les réseaux de la santé et du loisir en général. Les organisations œuvrant auprès de cette clientèle manquent de places pour les accueillir ou alors la moyenne d'âge des participants est trop élevée. La plupart du temps, ce sont les familles qui en ont la charge entière, avec très peu de possibilités de répit. Le projet d'**Espace Multisoleil** offre à ces jeunes adultes l'accès à une ressource répondant à leurs besoins spécifiques, tout en préservant leurs acquis. De plus, cette initiative les aide à développer une appartenance à un groupe, brisant ainsi le sentiment d'exclusion sociale.

Après analyse des résultats antérieurs et des présents projets, la Direction de la diversité sociale recommande ces projets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce soutien financier demeure non récurrent et le budget qui est alloué par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (clientèle vulnérable - accessibilité universelle) anciennement l'Entente administrative contre la lutte et l'exclusion sociale MESS - Ville demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

Le tableau suivant illustre le soutien financier accordé par la Ville aux deux organismes au cours des trois dernières années.

Organismes	Projets	Montant accordé 2010	Montant accordé 2011	Montant accordé 2012	Montant recommandé 2013	% du soutien financier MESS par rapport au projet global
Compagnons de Montréal	Participation sociale de personnes vivant avec une déficience intellectuelle	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	27 %
Espace Multisoleil (Ex Association Loisirs Soleil & Association pour jeunes handicapés les loisirs soleil)	Objectifs Intégration loisirs	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	28 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En général, le Plan d'action en accessibilité universelle 2012 - 2014 de la Ville de Montréal est un des divers outils municipaux de planification ou d'intervention mis à contribution pour atteindre les objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Plus spécifiquement, la réalisation de ces projets va dans le sens de l'action 36 (être équitable, notamment en poursuivant et renforçant des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités prévues dans les deux projets permettront d'améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables touchées par les projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

JUIN 2013 Présentation au comité exécutif

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mustapha TRARI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BEAUSOLEIL
Conseiller en développement communautaire

Tél : 872-9776
Télécop.: 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2013-05-24

Dossier # :1131643004



Dossier # : 1136334001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à La Fondation du Startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation d'une journée portes ouvertes le 13 juillet 2013 en clôture de la 3e édition du Festival international du startup de Montréal qui se tiendra du 10 au 13 juillet 2013, et approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à La Fondation du Startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation d'une journée portes ouvertes le 13 juillet 2013 en clôture de la 3^e édition du Festival international du startup de Montréal qui se tiendra du 10 au 13 juillet 2013;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Sylvain DUCAS **Le** 2013-06-05 08:57

Signataire :

Sylvain DUCAS

Directeur de l'urbanisme et du développement économique
Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement
économique

IDENTIFICATION

Dossier # :1136334001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 35 000 \$ à La Fondation du Startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec, pour l'organisation d'une journée portes ouvertes le 13 juillet 2013 en clôture de la 3e édition du Festival international du startup de Montréal qui se tiendra du 10 au 13 juillet 2013, et approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Fondation du startup de Montréal a fait parvenir à la Direction de l'urbanisme et du développement économique une demande de financement pour une journée portes ouvertes qui se tiendra le 13 juillet 2013 dans le cadre de la programmation du Festival international du startup. Le Festival international du startup (International Startup Festival) célèbre l'entrepreneuriat et la créativité des jeunes entreprises d'ici et d'ailleurs. Il s'agit d'un événement axé sur l'entrepreneuriat dans les domaines technologiques. Cet événement réunit des participants issus de différents domaines tels que des entreprises en démarrage (startups), des créateurs, des investisseurs et des clients de cette nouvelle économie. L'édition 2013 se tiendra du 10 au 13 juillet au Centre des sciences de Montréal.

Le Festival international du startup a vu le jour en juillet 2011. La première édition a connu un franc succès. En chiffres, c'est plus de 1 060 inscriptions en provenance de plus de 100 villes à travers le monde, dont 20 % en provenance de l'extérieur du Canada. En 2012, 1200 personnes ont participé à l'événement.

Le promoteur principal de l'événement est M. Philippe Telio, président de la compagnie Embrase. Ce dernier est très impliqué dans la communauté des startups montréalaise. M. Telio est notamment le fondateur des startups camps Montréal et membre de la Fondation OSMO (projet de la Maison Notman). Le Festival international du startup est une initiative de la Fondation du Startup de Montréal, un OBNL dont les administrateurs sont Philippe Telio, Alistair Croll et Andy Nulman.

Ce festival offre une opportunité unique aux entrepreneurs et créateurs de rencontrer de « grands joueurs » et des experts reconnus internationalement en démarrage d'entreprises technologiques. Les secteurs ciblés dans le cadre de cet événement sont : mobile et communication, industrie du jeu, web et médias sociaux, auxquels se greffent le capital de risque et les services connexes. D'autres secteurs sont également abordés lors des activités tels que les technologies propres, l'éducation ou encore les soins de santé.

Selon les experts et critiques en démarrage d'entreprises technologiques, il s'agit d'un événement unique en Amérique du Nord qui répond à un réel besoin auprès de cette importante communauté d'affaires et de créateurs.

La Ville a accordé un soutien financier de 7 500 \$ à l'événement en 2011. Comme la Ville avait été sollicitée peu avant la tenue de l'événement, il avait été décidé d'appuyer ce dernier avec une somme plutôt « symbolique ». Les résultats de la première édition ont dépassé les attentes du promoteur et des participants, justifiant la tenue d'une deuxième édition en 2012. La Ville a offert un soutien financier de 20 000 \$ en 2012 pour l'achat de billets qui ont été remis à des entreprises montréalaises en démarrage. Parce que l'événement correspond aux orientations de la Stratégie de développement économique (SDÉ) 2011-2017 de la Ville, il avait été convenu que la Ville de Montréal accorderait une contribution financière plus significative pour l'édition 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0369 (27 septembre 2012) Adoption de la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 (4 juillet 2012) Approbation du protocole d'entente entre le MAMROT et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 175 M\$ à la Ville, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie de développement *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*.

En 2011 et 2012, la Ville de Montréal a respectivement accordé des contributions financières de 7 500 \$ et 20 000 \$ à l'événement par l'entremise d'un programme d'achat de billets nommé, « Mécène de startups ». Ce programme a permis aux représentants d'entreprises en démarrage n'ayant pas les moyens de se payer un billet d'assister au Festival. Ces contributions ont été faites sous la forme d'un achat auprès d'un fournisseur.

DESCRIPTION

La Fondation du Startup de Montréal a déposé un budget de dépenses de 50 000 \$ pour l'organisation de la journée portes ouvertes du samedi 13 juillet. La convention entre la Ville et La Fondation du Startup de Montréal prévoit une contribution financière de 35 000 \$, qui correspond à 70 % du budget global de l'activité. La Direction de l'urbanisme et du développement économique considère important d'appuyer le Festival, mais est d'avis que la Ville ne devrait pas être l'unique source de financement de la journée portes ouvertes. La convention stipule que la Fondation du startup de Montréal devra présenter des preuves de financement pour le restant des coûts du projet.

JUSTIFICATION

Un appui financier de la Ville de Montréal à la Fondation du Startup de Montréal respecte les orientations de la stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*. Plus spécifiquement, l'organisation d'une journée portes ouvertes vient appuyer la volonté de stimuler l'entrepreneuriat à Montréal comme convenu par le Projet entrepreneuriat Montréal et exprimé dans la stratégie de développement économique 2011-2017. En effet, Projet entrepreneuriat Montréal identifie cinq leviers pour stimuler l'entrepreneuriat. Deux de ces leviers sont soutenus par l'organisation de la journée portes ouvertes, soit : promouvoir et renforcer la culture entrepreneuriale et développer des actions d'éducation entrepreneuriale.

Le soutien de la Ville de Montréal s'inscrit également dans les orientations exprimées au protocole d'entente de 175 M\$ avec le MAMROT.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière totale de 35 000 \$ couvre une période maximale de six mois débutant à la signature de l'entente et prenant fin au dépôt du bilan d'activité. La contribution sera remise en un versement à la signature de la convention.

Les crédits nécessaires au versement de la contribution financière sont prévus au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire selon les informations indiquées à l'intervention du Service des finances. Ils seront prélevés à même l'enveloppe de 175 M\$ du protocole d'entente avec le MAMROT. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Organisme	Montant accordé 2010	Montant accordé 2011	Montant accordé 2012	Montant recommandé 2013	Projet	Soutien financier prorata au projet global
Fondation du Startup de Montréal	S/O	7 500 \$	20 000 \$	35 000 \$	Journée portes ouvertes – 13 juillet 2013	70 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Après vérification, il a été convenu que la Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 ne s'applique pas dans le cadre de la journée portes ouvertes du Festival international du startup de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La contribution de la Ville de Montréal correspond à 70 % du financement de la journée portes ouvertes du Festival international du startup de Montréal. Sans cette contribution, la journée portes ouvertes ne pourrait pas avoir lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les obligations de l'organisme en matière de visibilité ont été incluses dans la convention signée avec la Ville de Montréal (voir annexe 3 pour plus d'information).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Tenue de la journée portes ouvertes le 13 juillet 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette entente de gré à gré avec un OBNL est conforme à la Politique de gestion contractuelle ainsi qu'aux autres encadrements administratifs applicables. Elle contribuera à la concrétisation de la stratégie de développement économique 2011-2017, *Montréal / Espace pour créer et réussir*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre DION
Commissaire - developpement economique

Tél : 514-872-5480
Télécop.: 514-872-6249

ENDOSSÉ PAR

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

Tél : 514-872-9696
Télécop. : 514-872-6249
Date d'endos. : 2013-05-31

Dossier # :1136334001



Dossier # : 1130843001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement, du 26 au 30 juin 2013, de Mme Élane Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, afin de prendre part à la 10e rencontre de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se déroulera à Lille (France). Montant estimé : 2 675,88 \$.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement, du 26 au 30 juin 2013, de Mme Élane Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, afin de prendre part à la 10e rencontre de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se déroulera à Lille (France) - Montant estimé : 2 675,88 \$.
2. d'accorder une avance de fonds de 2 156,88 \$ à Mme Ayotte;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Rina Eleanor SCRIM **Le** 2013-06-05 08:40

Signataire :

Rina Eleanor SCRIM

Directrice de cabinet par intérim
Direction générale , Direction du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1130843001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement, du 26 au 30 juin 2013, de Mme Elaine Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, afin de prendre part à la 10e rencontre de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) qui se déroulera à Lille (France). Montant estimé : 2 675,88 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)

La Ville de Montréal est membre de cette organisation internationale depuis sa fondation, en 2004. Depuis 2007, la Ville siège comme membre de la Commission de la culture. Le maire de Montréal est vice-président de la section Amérique du nord de CGLU.

Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) représente et défend les intérêts des gouvernements locaux sur la scène mondiale. Ayant ses bureaux à Barcelone, l'organisation s'est fixée la mission, entre autres, d'être la voix unifiée de l'autonomie locale démocratique, promouvoir ses valeurs, ses objectifs et ses intérêts, par la coopération entre les gouvernements locaux et au sein de la communauté internationale.

Présents dans 136 des 191 états membres des Nations Unies, les membres de CGLU sont des villes ou des associations de gouvernements locaux. Plus de 1 000 villes, à travers 95 pays, sont des membres directs de CGLU. 112 associations de gouvernements locaux sont membres de CGLU, représentant ainsi presque tous les gouvernements locaux du monde.

Commission Culture

La Commission Culture de CGLU est née de la volonté du Groupe de travail sur la culture de CGLU d'inscrire le dialogue interculturel et la culture comme moyens **de développement durable dans les priorités du regroupement**. La Commission Culture travaille la mise en œuvre et à la diffusion de l'Agenda 21 de la culture, un document de référence international en politiques culturelles adopté par CGLU en 2004. Depuis son adoption en 2005, l'Agenda 21 de la culture est apparue comme la principale contribution des villes à la mondialisation culturelle. Cet agenda est la contribution la plus influente jamais faite par des villes sur la relation entre la culture et le développement local.

Autres renseignements

Les autres villes sont : Présidence : Lille-Métropole - Coprésidentes : Buenos Aires, Mexico et Montréal - Vice-présidentes : Angers, Barcelone et Milan - Membres : plus de 450 villes

et gouvernements locaux dont les villes de Québec et de Toronto, Les Arts et la Ville, Culture Montréal, Creative City Network ainsi que le gouvernement du Québec qui a lancé son propre Agenda 21C en 2011.

L'UNESCO est le principal partenaire international de la Commission Culture. Actuellement, la Commission est composée de 64 membres officiels (des villes et des associations de municipalités qui appartiennent à CGLU) et de 40 observateurs (d'autres villes, des ministères de la culture, des organisations internationales et la société civile). La Commission est composée d'un noyau dur de 25 membres très actifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE10 2000 - Ratifier la dépense de 3 396,74 \$ relative au déplacement de monsieur Gérald Tremblay, maire de Montréal du 17 au 21 novembre 2010 à Mexico City dans le cadre de Cité et Gouvernements locaux unis (CGLU).

CE12 1572 - Autoriser la Direction de la culture et du patrimoine à octroyer la cotisation annuelle de 10 000 Euros pour 2012-2013 de Montréal au titre de ville vice-présidente de la Commission Culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

CG12 0021 - 26 janvier 2012 - Contribuer à reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable.

CM10 0795 - 25 octobre 2010 - Approuver la candidature de la Ville de Montréal à la vice-présidence de la Commission de la culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

CM05 0397 - 20 juin 2005 - Entériner l'adoption par la Ville de Montréal de l'*Agenda 21 de la culture*.

DESCRIPTION

La 10ème réunion de la Commission Culture de CGLU, qui se déroulera à Lille les 26, 27 et 28 juin 2013, est un important rassemblement au regard des sujets abordés et celui de la planification des activités pour les prochaines années. La réunion de la Commission sera suivie, le 29 juin 2013, d'un Forum Libération sur la culture. Les sujets principaux de la réunion de la Commission Culture de CGLU seront :

- présentation des villes engagées sur la mise en œuvre locale de l'Agenda 21 de la culture et de la déclaration de CGLU sur la culture comme quatrième pilier du développement durable;
- lancement de la démarche de mise à jour de l'Agenda 21 de la culture pour 2014;
- état des lieux sur l'Agenda de Développement post-2015 des Nations Unies et Habitat III (2016);
- compte rendu de la conférence de l'UNESCO sur culture et développement durable à Hangzhou, Chine, 14-17 mai 2013;
- lancement du Prix Mondial sur l'Agenda 21 de la culture;
- préparation du Congrès Mondial de CGLU à Rabat (1-4 octobre 2013);
- idées pour le programme 2014-2016 de la Commission Culture;
- visites techniques de projets culturels de Lille.

JUSTIFICATION

En septembre 2012, le conseil municipal a accepté et approuvé la nomination de la Ville de Montréal au titre de coprésidente de la Commission Culture auparavant vice-présidente (depuis octobre 2010). Ces invitations ont permis à Montréal de prendre une place plus importante au sein de cette instance dont elle est l'un des membres fondateurs ainsi que de

contribuer au rayonnement international de la Ville. Du même coup, Montréal a réitéré son engagement à mettre en œuvre le programme 2011-2013 et à assumer les responsabilités suivantes :

- relation avec l'UNESCO (Convention 2005, réseau Villes créatives et autres dossiers);
- participation à l'élaboration du nouvel Agenda 21 de la culture pour 2014;
- diffusion de la déclaration sur la culture comme quatrième pilier du développement durable au Québec et au Canada; et accroissement du numéro de villes adhérentes à l'Agenda 21 de la culture et membres de la Commission culture de CGLU;
- relation avec la Fédération internationale de coalitions pour la diversité culturelle;
- supervision de la mise en œuvres de l'Agenda 21 de la culture après 2014.

Ces engagements sont en soit une justification afin que nous nous assurions de la présence de l'élue responsable du dossier. De plus, l'adhésion à la Commission Culture de CGLU fournit à la Ville l'accès à un important réseau de grandes villes du monde avec qui elle peut envisager divers partenariats.

Les partenaires du *Plan 2007-2017 - Montréal métropole culturelle*, dont la Ville, se sont engagés à « *participer à la promotion et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture au sein de la Commission de la culture de CGLU.* »

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Politique de développement culturel de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais inhérents à cette mission seront assumés par la Direction de la culture et du patrimoine.

Note importante : la mission officielle se déroule du 26 au 30 juin 2013. Du 19 au 25 juin 2013, Mme Ayotte sera en France à titre privé. Tous les frais associés à ce séjour personnel seront assumés par Mme Ayotte. De plus, il importe de préciser que le prix du billet d'avion est 66,12 \$ moins cher en raison du devancement du vol au 19 juin.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense comme suit :

Imputation	2013
AF Gén. Ville / Bud. rég. / Direction Culture et patrimoine - local / Act. cult.- Dir. et adm. à répartir / Frais de déplacement et d'hébergement 2101.0010000.101062.07201.53201.010001.0000.000000.000000.000000.00000	2 675,88 \$

Les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion numéro QV 30843001 au montant de 2 675,88 \$ pour 2013.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis les années 2000, la culture est mise de l'avant à l'échelle mondiale comme quatrième pilier du développement durable.

Les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou

l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

Le Secrétariat mondial de CGLU a demandé à ses membres à différentes reprises de promouvoir l'idée que la culture constitue le quatrième pilier du développement durable.

Montréal et ses élus, dans ses documents, présentations et discours, appuient la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Affirmer le leadership de Montréal comme métropole culturelle durable;

- poursuivre la contribution de Montréal à la mise en oeuvre du Programme 2011-2013 de la Commission Culture de CGLU en tant que co-présidente;
- être alimenté par les réflexions et projets urbains les plus novateurs;
- pouvoir présenter les réalisations de Montréal à l'échelle internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Gina SIMARD)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert-Charles LONGPRE
Responsable du soutien aux élus

Tél : 514 872-9859
Télécop.: 514 872-4059

ENDOSSÉ PAR

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

Tél : 514 872-2798
Télécop. : 514 872-4059
Date d'endos. : 2013-05-31

Dossier # :1130843001



Dossier # : 1131867014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nomination de membres au Comité de gestion du régime des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

Je recommande:

DE RECONDUIRE Madame Marie Potvin à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292) pour un mandat de trois ans;

DE NOMMER Monsieur Normand Proulx à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292) pour un mandat de trois ans, en remplacement de Monsieur Pierre A. Chapuis.

Signé par Normand PROULX **Le** 2013-04-29 14:23

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1131867014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Nomination de membres au Comité de gestion du régime des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de reconduire la personne ci-après désignée à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292) :

- Mme Marie Potvin, pour un mandat de trois ans.

Il s'agit également de nommer M. Normand Proulx, qui est le nouveau directeur d'arrondissement d'Outremont, à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et de membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292) pour un mandat de trois ans, en remplacement de Monsieur Pierre A. Chapuis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA09 16 0236 (CE10 0059) - 1093489009 - Remplacement d'un membre au Comité de gestion du régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont.

Résolution CA12 16 0035 (CE12 0325)- 1121867001- Nomination de membres au Comité de gestion du régime des employés de la Ville d'Outremont et au Comité de gestion du régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont

DESCRIPTION

Cette désignation est requise en vertu de l'article 2.01 du Règlement 1292 intitulé "Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective" et en vertu de l'article 2.1 du Règlement 1038-10 intitulé "Règlement sur le régime de retraite

des employés de la Ville d'Outremont."

N/A

JUSTIFICATION

Requis par:

Articles 2.01 et 2.03 du règlement 1292 intitulé "*Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont*".

Articles 2.1 et 2.3 du règlement 1038-10 intitulé "*Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont*".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Nominations ou reconductions requises selon les règlements.
Communication interne aux comités de retraite

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Articles 2.01 et 2.03 du règlement 1292 intitulé "*Règlement sur le régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont*".

Articles 2.1 et 2.3 du règlement 1038-10 intitulé "*Règlement concernant le régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont*".

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du
greffe et des relations avec les citoyens et
Secrétaire de l'arrondissement

Tél : 514 495 6280
Télécop.: 514 495 6290

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, du greffe
et des relations avec les citoyens et Secrétaire
de l'arrondissement

Tél : 514 495 6280
Télécop. : 514 495 6290
Date d'endos. : 2013-04-01

Dossier # :1131867014



Dossier # : 1132861007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demande de virement budgétaire de 19,600 \$ de la direction de l'approvisionnement vers l'arrondissement d'Outremont pour compenser 30% du salaire et des bénéfices du poste d'acheteur de niveau 1 transféré au magasin Louvain en 2012.

Je recommande la demande de virement de budget 2013 au montant de 19,600 \$ qui représente 30% du salaire et bénéfices de Mme Anna Bezeau anciennement acheteur Niveau 1 à l'arrondissement d'Outremont

Signé par Normand PROULX **Le** 2013-05-02 15:24

Signataire :

Normand PROULX

Directeur d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1132861007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Demande de virement budgétaire de 19,600 \$ de la direction de l'approvisionnement vers l'arrondissement d'Outremont pour compenser 30% du salaire et des bénéfices du poste d'acheteur de niveau 1 transféré au magasin Louvain en 2012.

CONTENU

CONTEXTE

Au mois de novembre 2012, Mme Anna Bezeau a été transférée au magasin Louvain - St-Hubert. Un budget de 65,385\$ a été transféré à la direction de l'approvisionnement. Cependant, il a été calculé que le travail de Mme Bezeau, pour les achats uniquement, représentait 70% de son travail et l'autre 30% était pour des tâches administratives. Donc, le 26 février 2012, il a été entendu avec M. Jacques A. Ulysse, que lorsque Mme Bezeau ne serait plus physiquement chez nous, nous recevrons 30% du salaire et bénéfices ce qui représente 19,615\$ pour l'année 2013. Cette somme servira à payer pour une partie d'un agent de bureau ou autre.

Une préposée à l'approvisionnement a été attirée à l'arrondissement d'Outremont. Cette personne travaille à distance à partir de Louvain et travail uniquement à faire les achats pour notre arrondissement et l'arrondissement de Lachine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Nous avons très peu de ressource dans notre arrondissement. Nous avons ouvert un poste temporaire de PSA qui sera financé en partit par le budget demandé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation au poste suivant, servira à payer pour une partie de la rémunération d'un employé col blanc de l'arrondissement d'Outremont.

Entité	Source	C.R.	Activité	Objet	Sous-objet	Inter.	Projet	Autre	Cat. actif	Futur
2418	0010000	302709	01301	51100	050230	9950	000000	000000	00000	00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Michel T TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Daniela TANASE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne JEFFREY
Chef div.ressources financières, matérielles et
informationnelles.

Tél : 495-6247
Télécop.: 495-6288

ENDOSSÉ PAR

Marie-France PAQUET
Directrice des services administratifs, greffe et
des relations
avec les citoyens

Tél : 514 495-6260
Télécop. : 514 495-6288
Date d'endos. : 2013-03-06

Dossier # :1132861007



Dossier # : 1136218007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 \$ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

Il est recommandé :

1. de mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025 ;
2. d'autoriser des crédits additionnels de 298 300 \$ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 32 % par l'agglomération et l'autre partie soit 68 % sera assumée par le budget de la ville centre.

Signé par Mario CICIOLI **Le** 2013-06-14 09:28

Signataire : Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1136218007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division Stratégies_programmes et politiques , Biodiversité et écologie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement et le Service des finances pour réaliser le montage financier du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025. Autoriser des crédits additionnels de 298 300 \$ en 2013 afin de poursuivre la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne.

CONTENU

CONTEXTE

Pour faire suite à la découverte d'un premier foyer d'infestation d'agrile du frêne à Montréal, en juillet 2011, le comité exécutif a adopté, le 18 avril 2012, le plan de lutte montréalais contre l'agrile du frêne. En raison de la découverte de nouveaux foyers d'infestation depuis l'adoption du plan, les crédits alloués sont maintenant insuffisants pour réaliser toutes les interventions prévues dans le plan. Des crédits additionnels pour les familles de dépenses autres que la rémunération globale sont demandés pour 2013. La Ville de Montréal est encore en bonne position pour ralentir d'une façon considérable la progression de l'infestation sur son territoire. Les gains de temps réalisés par cette stratégie permettent de réaliser des économies en plus d'accorder aux arrondissements et à notre Service la capacité de planifier les abattages qui seront nécessaires et la conservation d'une partie de notre canopée de frênes. Le temps gagné permet aussi de sensibiliser les citoyens afin de pouvoir préserver une partie de la canopée de frênes privés. Une partie des crédits demandés servira par ailleurs à intensifier les efforts de sensibilisation du public en 2013. Il est à noter que nous anticipons que les mêmes besoins de crédits supplémentaires seront requis en 2014, ce afin de contenir de nouveaux foyers, maintenir une lutte efficace contre l'agrile du frêne et pour ne pas mettre en péril tous les efforts investis jusqu'à maintenant. Afin de déterminer les interventions les plus rentables pour Montréal à long terme et d'éviter un gonflement de coûts imprévisible durant les prochaines années, un plan d'action pour les 10 prochaines années sera proposé en 2015. Le support du Service des finances sera primordial pour réaliser des analyses coûts/bénéfices et des outils d'aide à la décision afin d'identifier les stratégies les plus rentables à long terme selon différents scénarios pour Montréal. Le plan proposé par la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) sera assorti d'un montage financier qui permettra d'anticiper les besoins budgétaires pour gérer les impacts de la lutte contre l'agrile du frêne entre 2015 et 2025.

Pour plus d'information, le bilan 2012 de la mise en application du plan de lutte montréalais contre l'agrile du frêne et le programme 2013 figurent en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0431 - 27 mai 2013 - Conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 36 mois, avec la firme BioForest Technologies Inc., fournisseur unique, pour la fourniture de l'insecticide TreeAzin et pour l'achat et l'entretien du matériel d'injection. Montant maximal de l'entente-cadre: 450 000 \$, taxes incluses.

CE12 0555 - 18 avril 2012 - Adopter le Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015 ; Autoriser des crédits additionnels ; Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 226 725,63 \$ en 2013, de 230 260,14 \$ en 2014 et de 233 865,35 \$ en 2015.

DESCRIPTION

Les crédits demandés pour 2013 permettront de poursuivre la réalisation du plan de lutte montréalais sur les nouveaux foyers d'infestation découverts depuis l'automne 2012. Ils serviront à la réalisation de dépistage, notamment à une intensification des dépistages dans les parcs-nature et grands parcs, et aux injections de biopesticide supplémentaires qui seront nécessaires autour des nouveaux foyers qui ont été découverts.

Une partie de ces crédits supplémentaires, soit 50 000 \$ servira à la réalisation d'une campagne de sensibilisation plus soutenue pour 2013. Cette campagne prévoit utiliser divers moyens pour rejoindre les citoyens propriétaires, le principal public cible.

JUSTIFICATION

Jusqu'à maintenant, la réalisation du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne a été un succès. Bien qu'il soit encore trop tôt pour en mesurer pleinement les impacts sur l'agrile, il est indéniable que la sévérité de l'infestation des sites découverts aurait été beaucoup plus importante si aucune intervention n'avait été réalisée. À titre d'exemple, un site d'infestation situé sur le territoire de Hampstead avait des propriétés similaires à un des sites d'infestation montréalais découvert en même temps en 2012. Alors que la stratégie du plan d'action ne fut pas appliquée au site de Hampstead, plus d'une centaine de frênes de rue infestés ont dû y être abattus ce printemps contre une dizaine sur le site montréalais comparable.

Les stratégies du plan d'action sont efficaces pour contenir les foyers d'infestation.

Cependant, le programme de dépistage a révélé la présence de sept nouveaux foyers durant l'automne 2012 et deux nouveaux très récemment en 2013. La situation d'infestation actuelle est donc sensiblement plus importante que celle qui était connue lors de l'adoption du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne en avril 2012.

Montréal est toutefois encore en bonne position pour ralentir l'agrile sur son territoire. La stratégie de ralentissement actuelle permet de réaliser des économies importantes, notamment, en empêchant un accroissement exponentiel des abattages et en retardant l'injection des frênes à conserver qui ne sont pas dans les zones infestées. Le temps gagné par ce ralentissement permet aussi aux arrondissements de mettre à jour leur inventaire de frênes afin de pouvoir planifier la conservation et le remplacement des frênes sur le domaine public. Les crédits supplémentaires demandés permettront aussi à la DGPV d'augmenter les efforts de dépistages et d'inventaires dans les parcs-natures et les grands parcs qui comportent des frênaies importantes et qui sont, par conséquent, particulièrement vulnérables à l'agrile.

Le gain de temps obtenu par le plan d'action permet aussi à notre Direction de réaliser des analyses coûts/bénéfices qui permettront la mise sur pied d'un plan d'action à long terme (10 ans) qui considérera tous les enjeux de cette problématique. La DGPV a d'ailleurs sollicité la collaboration du Service des finances pour la réalisation de ces analyses et pour le développement d'outils d'aide à la décision. Ce nouveau plan sera proposé au comité exécutif en 2015 et sera assorti d'une enveloppe budgétaire fixée pour les 10 années de sa

réalisation. Les crédits supplémentaires demandés sont donc nécessaires pour appliquer les interventions prévues par le plan actuel sur les nouveaux sites découverts en 2013 et jusqu'à l'adoption du nouveau plan 2015-2025.

La DGPV prévoit également évaluer, en collaboration avec le Services des finances, les filières qui seront les plus rentables pour valoriser le bois des frênes qui seront abattus si l'infestation d'agrile évolue rapidement.

Rappelons que le territoire de la Ville possède plus de 200 000 frênes publics en rue et dans ses parcs locaux, et un nombre indéterminé de frênes sur le domaine privé, qui pourraient tous être détruits par l'insecte en seulement 10 à 15 années si rien n'était fait. Le remplacement de tous les frênes public, sans compter ceux des grands parcs ou des boisés publics, pourrait coûter plus de 300 M\$. De plus, la perte de ces frênes constituerait un obstacle majeur à l'atteinte de l'objectif d'augmenter l'indice de canopée du Plan corporatif de développement durable de la Ville. Il y a urgence d'intervenir afin de maintenir le contrôle des foyers d'infestation détectés sur le territoire de la Ville et de conserver cette longueur d'avance qui nous permet de réduire les impacts de l'insecte dans le temps.

Le succès du plan de lutte dépend aussi, de façon significative, de la participation du public montréalais. D'une part, une partie des frênes privés doit être sauvegardée parce que ces arbres contribuent de façon substantielle à la canopée montréalaise. D'autre part, le ralentissement de l'infestation du territoire montréalais dépend du respect par le public des mesures mises en place par le plan d'action. Comme la situation d'infestation pourrait évoluer très rapidement, les efforts de sensibilisation du public doivent être intensifiés dès maintenant pour avoir un maximum d'impact dans le futur. Les crédits de 50 000 \$ demandés pour la campagne de communications 2013 permettront de sensibiliser le public avec un message fort qui perdurera durant toute la saison estivale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses réelles effectuées dans le cadre du Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2012-2015 sont telles qu'indiquées dans le tableau suivant :

Description de l'objet	2012 Réal	2013 Réal et engagements au 14 juin
Rémunération globale	79 314 \$	97 180 \$
Autres familles de dépenses		
Communications	9 870 \$	45 000 \$
Administration et informatique	33 836 \$	1 201 \$
Dépistages et inventaires	70 465 \$	25 000 \$
Injections des sites d'infestation	111 164 \$	116 160 \$
Sous-total Autres familles	225 335 \$	187 361 \$
TOTAL	304 649 \$	284 541 \$
32% Agglo	97 488 \$	91 053 \$
68% Local	207 161 \$	193 488 \$
	304 649 \$	284 541 \$

Le budget original tout comme le budget modifié aux fins de gestion est de 228 400 \$ pour les autres familles de dépenses en 2013. Cette somme est insuffisante pour réaliser les engagements du plan d'action, car il ne tient pas compte des nouveaux foyers d'infestation découverts.

Des crédits additionnels de 298 300 \$ pour la période du 15 juin au 31 décembre 2013 sont donc nécessaires. Ces crédits seront affectés aux objets suivants :

- Communications = 50 000 \$;
- Administration et informatique = 10 000 \$;
- Dépistages et inventaires = 143 300 \$;
- Injection des sites d'infestation = 95 000 \$.

Description de l'objet	Budget des autres familles de dépenses en 2013	Prévision des autres familles de dépenses en 2013	Crédits supplémentaires requis pour les autres familles de dépenses en 2013
Communications	50 000 \$	100 000 \$	50 000 \$
Administration et informatique	1 700 \$	11 700 \$	10 000 \$
Dépistages et inventaires	56 700 \$	200 000 \$	143 300 \$
Injections des sites d'infestation	120 000 \$	215 000 \$	95 000 \$
TOTAL	228 400 \$	526 700 \$	298 300 \$
32% Agglo	73 088 \$	168 544 \$	95 456 \$
68% Local	155 312 \$	358 156 \$	202 844 \$
	228 400 \$	526 700 \$	298 300 \$

Un virement budgétaire de 298 300 \$ sera nécessaire en 2013 suite à l'adoption de ce dossier.

La Direction des grands parcs et du verdissement fera une demande d'ajustement budgétaire pour un montant de 298 300 \$ au Comité du budget dans le cadre de la confection du budget 2014. Ces crédits seront nécessaires en 2014 en attente de l'adoption du plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne 2015-2025.

Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 32 %. La portion assumée par l'agglomération est calculée en fonction du ratio (nombre total d'arbres dans les grands parcs de compétence d'agglo de la Ville de Montréal / nombre total d'arbres sur le territoire de la ville de Montréal (incluant les grands parcs de compétence d'agglo et excluant les villes défusionnées).

La partie de la dépense assumée par l'agglomération concerne les parcs nature qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. L'autre partie de la dépense, soit 68 %, sera assumée par le budget de la ville centrale.

Le taux de répartition agglo-local a été calculé dans le cadre du dossier d'adoption du Plan d'action montréalais de lutte contre l'agrile du frêne (CE12 0555).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption du plan d'action vise la sauvegarde des arbres et la protection de la biodiversité des milieux naturels, des espaces verts et du patrimoine arboricole. Ce plan d'action contribuera à réduire les pertes de la canopée sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'obtention de ces crédits en juin 2013, Montréal perdra sa capacité de ralentir l'infestation d'agrile qui sévit sur son territoire. De la même façon, ne pas reconduire les

crédits supplémentaires demandés pour 2013 en 2014 mettra en péril le plan d'action de lutte contre l'agrile et les efforts déjà investis.

Par ailleurs, il est à noter que les injections de biopesticide dans les périmètres des nouveaux foyers d'infestation d'agrile doivent être réalisées durant le mois de juillet 2013. Le dossier doit donc être obligatoirement soumis à l'étude au Comité exécutif en juin 2013.

Rappelons que le ralentissement permet d'atténuer les impacts de l'agrile en permettant, notamment :

- de planifier l'abattage et le remplacement graduel des frênes qui ne seront pas conservés;
- de planifier et de retarder l'injection des frênes qui seront conservés;
- de sensibiliser les citoyens à la protection de leurs frênes privés;
- de permettre à la recherche de développer de nouvelles solutions;
- de faire des économies sur les abattages des frênes qui ne seront pas abattus en situation d'urgence;
- de réduire les risques pour la sécurité publique;
- de surveiller l'apparition de l'agrile dans les grands parcs et des parcs-nature;
- d'évaluer les interventions optimales à déployer pour faire face à l'agrile dans les parcs-nature et les grands parcs de l'agglomération.

En l'absence de mesures pour freiner l'infestation, l'insecte va se propager très rapidement sur le territoire et infester de nouveaux sites ayant comme conséquence, l'abattage de tous les frênes publics montréalais sur un horizon de 10 à 15 ans, soit plus de 200 000 arbres. Ces pertes auront des impacts négatifs importants sur la qualité de vie des citoyens, mais aussi sur le budget de fonctionnement des arrondissements qui auront à abattre et à remplacer un grand nombre d'arbres sur une période restreinte. Par le biais d'une zone réglementée, l'Agence canadienne d'inspection des aliments oblige la Ville et ses citoyens à adopter certaines mesures. Advenant le non-respect de celles-ci, la Ville est passible d'amendes importantes. L'immobilité de la Ville dans ce dossier serait mal perçue au niveau des médias générant des conséquences fâcheuses pour l'image de celle-ci. De plus, l'atteinte des objectifs d'accroissement de 5 % de la canopée pour 2025 pourrait être sérieusement compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications pour répondre aux enjeux de communication de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2013 : distribution des outils de communication (dépliants, accroche-porte, affiches), début des injections;

Été-Automne 2013: dépistages, suivi des foyers;

Automne 2013 : abattages stratégiques des frênes infestés trouvés et neutralisation du bois.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte les politiques suivantes :

- Politique de l'arbre;
- Plan corporatif en développement durable 2010-2015;
- Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015;
- Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anthony DANIEL
Conseiller(ere) en planification

Tél : 514-872-0051
Télécop.: 514 872-9818

ENDOSSÉ PAR

Daniel HODDER
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

Tél : 514 872-1712
Télécop. : 514 872-1416
Date d'endos. : 2013-06-05

Dossier # :1136218007

CE : 30.005

2013/06/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1133220002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 51 du Règlement (12-055) sur les tarifs (exercice 2013), pour permettre dans le cadre de la Semaine québécoise des familles l'accès gratuit à quelque 18 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans un établissement de leur choix d'Espace pour la vie Montréal soit le Jardin botanique et l'Insectarium du 1er octobre au 20 décembre 2013, le Biodôme du 25 juin au 20 décembre 2013 et le Planétarium Rio Tinto Alcan du 1er novembre au 20 décembre 2013

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. D'édicter, en vertu de l'article 51 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2013), (12-055) une ordonnance permettant, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, l'accès gratuit pour 18 000 familles à faible revenu détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal et ayant des enfants de moins de 18 ans, à raison d'une visite par famille dans l'une des trois installations d'Espace pour la vie Montréal soit le Jardin botanique et l'Insectarium du 1er octobre au 20 décembre 2013, le Biodôme du 25 juin au 20 décembre 2013 et le Planétarium Rio Tinto Alcan du 1er novembre au 20 décembre 2013 à raison d'une seule visite par famille.

Signé par Natalie BIBEAU **Le** 2013-06-12 09:00

Signataire :

Natalie BIBEAU

Directrice
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

IDENTIFICATION**Dossier # :1133220002**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Édicter une ordonnance, en vertu de l'article 51 du Règlement (12-055) sur les tarifs (exercice 2013), pour permettre dans le cadre de la Semaine québécoise des familles l'accès gratuit à quelque 18 000 familles montréalaises à faible revenu pour une visite dans un établissement de leur choix d'Espace pour la vie Montréal soit le Jardin botanique et l'Insectarium du 1er octobre au 20 décembre 2013, le Biodôme du 25 juin au 20 décembre 2013 et le Planétarium Rio Tinto Alcan du 1er novembre au 20 décembre 2013

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Montréal et ses 19 arrondissements soulignent la Semaine québécoise des familles, qui a eu lieu du 13 au 19 mai 2013, en offrant à près de 18 000 familles montréalaises à faible revenu un laissez-passer familial valide pour un maximum deux adultes et trois enfants pour une visite dans l'établissement de leur choix : le Jardin botanique et l'Insectarium du 1^{er} octobre au 20 décembre 2013, le Biodôme du 25 juin au 20 décembre 2013 et le Planétarium Rio Tinto Alcan du 1^{er} novembre au 20 décembre 2013. Pour l'édition 2012, 4 422 familles totalisant 14 413 personnes (adultes et enfants) ont utilisé un laissez-passer. Plus de 70 % d'entre elles ont visité le Biodôme alors que les autres ont visité le Jardin botanique et l'Insectarium. Rappelons que l'accès au Planétarium n'était pas disponible en 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**CE12 0985 du 13 juin 2012**

Édicter, en vertu de l'article 48 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2012), (11-037), l'ordonnance n° 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, ayant pour objet de permettre l'accès gratuit à l'Insectarium et au Jardin botanique, du 18 juin au 3 septembre 2012, ainsi que l'accès gratuit au Biodôme, du 4 septembre au 16 décembre 2012, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles, pour 18 000 familles à faible revenu, ayant des enfants de moins de 18 ans et détentrices d'un laissez-passer émis par la Ville de Montréal, à raison d'une visite par famille dans l'une de ces trois installations durant l'une de ces périodes

CE11 0659 du 4 mai 2011

Édicter, en vertu de l'article 57 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2011), l'ordonnance permettant l'accès gratuit pour 18 000 familles à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans, dans l'un des Muséums nature de Montréal, soit le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium, du 30 mai au 18 décembre 2011, à

raison d'une seule visite par famille, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles

CE10 0797 du 26 mai 2010

Édicter, en vertu de l'article 55 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2010), l'ordonnance n° 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par la greffière adjointe, permettant l'accès gratuit pour 18 000 familles à faible revenu ayant des enfants de moins de 18 ans, dans l'un des Muséums nature de Montréal, soit le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium, du 31 mai au 12 décembre 2010, à raison d'une seule visite par famille, dans le cadre de la Semaine québécoise des familles

DESCRIPTION

Au total 18 000 laissez-passer seront distribués aux organismes communautaires enfance/famille qui auront préalablement été identifiés par les 19 arrondissements. Une note interne visant à préciser les orientations guidant la distribution des gratuités sera transmise aux directeurs et directrices Culture, sport, loisir et développement social des arrondissements. En voici les grandes lignes :

- Les organismes sélectionnés par les arrondissements devront offrir des laissez-passer à des familles à faible revenu.
- les projets gérés par l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), notamment « Habiter la mixité », devraient recevoir des laissez-passer en priorité puisqu'ils s'adressent de facto à des familles à revenu.
- Les activités entourant la Fête des voisins réalisées dans des quartiers défavorisés devraient, elles aussi recevoir des laissez-passer en priorité puisqu'elles rejoignent la clientèle visée.
- Les laissez-passer ne s'adressent pas aux camps de jour de la Ville de Montréal étant donné qu'une entente déjà très avantageuse est en vigueur entre Espace pour la vie Montréal et ces derniers. Les arrondissements qui souhaitent tout de même leur en offrir pourront le faire en précisant qu'ils devront être remis aux parents des enfants qui les fréquentent afin qu'ils soient utilisés pour une **sortie en famille**.
- Les laissez-passer ne peuvent être utilisés pour une visite en groupe et conséquemment aucune réservation de groupe ne sera acceptée. Les enfants devront être accompagnés par un ou deux adultes.

Un tableau de suivi sera complété par tous les arrondissements et acheminé à la Direction de la diversité sociale au courant de l'été.

JUSTIFICATION

Par l'envoi de ces gratuités, la Ville de Montréal rend accessible des installations municipales à une population ciblée qui, en temps normal, ne peut se permettre ce genre de sortie en famille.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Basée sur les résultats des trois dernières années, la gratuité à l'une des installations d'Espace pour la vie Montréal devrait avoir un impact limité sur les recettes de ces installations. En effet, nous constatons qu'environ 25 % des laissez-passer sont utilisés chaque année. De plus, l'affluence de cette clientèle sera répartie sur une période de six mois.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 vise à offrir une meilleure qualité de vie. La Ville de Montréal, en offrant des

laissez-passer d'Espace pour la vie Montréal aux familles à faible revenu, y contribue de manière significative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal, par ses différentes interventions auprès des familles et notamment par sa politique familiale, affirme qu'elle place les familles à faible revenu au coeur des préoccupations des affaires de la municipalité. Une famille ayant reçu un laissez-passer en 2012 pourra en faire la demande cette année à son arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une lettre d'accompagnement signée par le maire de Montréal sera acheminée à tous les organismes recevant des gratuités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2013 Présentation au comité exécutif

Les laissez-passer seront acheminés aux arrondissements dès la signature de la résolution. Les arrondissements transmettront ces laissez-passer aux organismes qu'ils auront préalablement sélectionnés vers la fin-juin 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (Géraldine JACQUART)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CROZE
Conseillère en développement
communautaire

Tél : (514) 872-7254
Télécop.: (514) 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514-872-1274
Télécop. : 514 872-9848
Date d'endos. : 2013-05-03

Dossier # :1133220002



Dossier # : 1134521007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place du Coteau-Saint-Louis dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande de:

- Nommer «place du Coteau-Saint-Louis» la nouvelle place aménagée autour de l'édicule nord de la station de métro Laurier, sur le lot numéro 1 618 923 du Cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-04 14:14

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION

Dossier # :1134521007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Nommer la place du Coteau-Saint-Louis dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a aménagé une nouvelle place publique le long de l'avenue Laurier Est, autour de l'édicule nord de la station de métro Laurier. Après consultation des citoyens par l'entremise des réseaux sociaux, l'arrondissement a proposé que le nouveau nom réfère au coteau Saint-Louis, un ancien toponyme ayant identifié le territoire de façon usuelle au XIXe siècle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Nommer «place du Coteau-Saint-Louis» la nouvelle place aménagée autour de l'édicule nord de la station de métro Laurier, sur le lot numéro 1 618 923 du Cadastre du Québec, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

JUSTIFICATION

«Coteau Saint-Louis» est à l'origine une appellation liée à la géographie, le terme «coteau» signifiant «versant» ou «pente d'une colline».

Pendant le régime français, on appelle «coteau Saint-Louis» la butte fortifiée qui se trouve alors dans l'axe de la rue Notre-Dame à l'est de la rue Bonsecours. Plus tard, des sources mentionnent cette appellation pour identifier d'autres endroits situés sur un territoire beaucoup plus vaste, au nord de l'ancienne ville fortifiée: les environs de la rue Sainte-Catherine, le plateau qui forme la terrasse de la rue Sherbrooke ou encore le versant est du mont Royal, ce dernier correspondant approximativement au territoire actuel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

En 1846, une nouvelle municipalité est créée: le Village de Côte-Saint-Louis. Le territoire initial de cette grande municipalité (devenue la Ville de Côte-Saint-Louis en 1890 jusqu'à son annexion à Montréal en 1893) peut se superposer au territoire actuel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Au même moment se côtoient l'appellation officielle et l'appellation usuelle de «village du Coteau-Saint-Louis» lorsqu'il est question de cette vaste municipalité qui sera morcelée dès 1861 avec la création du Village de Saint-Jean-Baptiste et en 1878 avec la création du Village de Saint-Louis du Mile-End.

Bien que cette appellation n'ait jamais été officielle, le nom «village du Coteau-Saint-Louis» semble aussi avoir servi à identifier le noyau villageois formé près de la rue Berri (anciennement chemin des Tanneries, chemin de Côte-Saint-Louis et chemin des Carrières) et de la rue Laurier (anciennement rue Saint-Louis), à proximité de la nouvelle place publique aménagée en bordure de l'édicule nord de la station de métro Laurier.

En conclusion, l'utilisation du toponyme «côteau Saint-Louis», qui n'a plus cours depuis fort longtemps, n'est pas sans causer certaines ambiguïtés car on l'utilise autant pour désigner des entités géographiques, administratives ou de concentration de population. Par ailleurs, l'utilisation généralisée de ce toponyme à une certaine époque représente une réalité qu'il est intéressant de rappeler dans la toponymie contemporaine, et le lieu proposé pour accueillir ce toponyme est tout à fait pertinent.

Selon l'Office québécois de la langue française, le terme générique «place» fait référence à «un espace public découvert et plus ou moins vaste, souvent entouré de constructions, sur lequel débouchent ou que traversent une ou plusieurs voies de communications.»

Sources:

- Ville de Montréal, *Répertoire historique des toponymes montréalais*, site Internet: www.ville.montreal.qc.ca/toponymie.
- Commission de toponymie du Québec, site Internet: www.toponymie.gouv.qc.ca.
- Christian Morissonneau et Jean-Marc Nicole, «La terminologie géographique archaïque et dialectale dans les noms de lieux du Québec», *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 156, no 38, 1972, p.325-334.

Le comité de toponymie a reçu favorablement la proposition de l'arrondissement du Plateau -Mont-Royal lors de la séance du 14 mai 2013, soulignant toutefois l'importance de documenter l'origine de ce nom et son ancrage dans l'usage courant par la recherche de documents produits à l'époque où ce nom était utilisé. La démarche accomplie à cet effet par la Division du patrimoine s'est avérée concluante.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier contribue à l'amélioration de la qualité de vie car il permet d'intégrer à la toponymie montréalaise un nom autrefois ancré dans l'usage populaire et d'en expliquer la signification.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de ce lieu public a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

- Cette dénomination permet d'enrichir le patrimoine toponymique de la Ville de Montréal en rappelant un toponyme ancien étroitement associé à l'histoire du lieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire (Claude LAURIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309
Télécop.: 514 872-9222

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514 872-3953
Télécop. : 514 872-9222
Date d'endos. : 2013-06-04

Dossier # :1134521007



Dossier # : 1134521010

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer «piscine Pierre-Lorange» la piscine Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande de :

- renommer «piscine Pierre-Lorange» la piscine Hochelaga située au 1870 de la rue Davidson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-06-04 14:26

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

IDENTIFICATION**Dossier # :1134521010**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Renommer «piscine Pierre-Lorange» la piscine Hochelaga dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU**CONTEXTE**

À la suite du décès de monsieur Pierre Lorange le 21 mars 2012, l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a entrepris des démarches afin qu'un lieu soit nommé à sa mémoire. La piscine Hochelaga a été identifiée à cette fin par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à :

- renommer «piscine Pierre-Lorange» la piscine Hochelaga située au 1870 de la rue Davidson, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

JUSTIFICATION**Piscine Pierre-Lorange**

- Pierre Lorange (vers 1930-2012). Né à Montréal, Pierre Lorange est bijoutier-sertisseur pendant 62 ans et tient boutique dans le quartier d'Hochelaga-Maisonneuve. Membre fondateur des Jeunes sportifs d'Hochelaga et président des Hommes d'affaires de l'Est pendant plusieurs années, Pierre Lorange a marqué la scène de la vie politique, sociale et communautaire locale mais aussi montréalaise, ayant été élu de 1963 à 1986, alors qu'il est conseiller municipal, membre et vice-président du comité exécutif ainsi qu'organisateur en chef du Parti civique sous l'administration du maire Jean Drapeau. À titre de conseiller municipal, il aurait été impliqué directement dans la construction de la piscine Hochelaga, en 1983.
- Le remplacement du nom «piscine Hochelaga» n'a pas d'impact majeur sur le patrimoine toponymique étant donné que le parc Hochelaga, nommé en 1930 et voisin de la piscine, conserve son nom. Ajoutons que la rue Hochelaga et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve demeure aussi dans la toponymie montréalaise.
- Sources:
«LORANGE, Pierre», Chronique nécrologique, *La Presse*, 28 mars 2012.
Ville de Montréal, *Répertoire historique des toponymes montréalais* . Site Internet: www.ville.montreal.qc.ca/toponymie.

Le toponyme «piscine Pierre-Lorange» a été soumis par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Ce toponyme a fait l'objet d'une recommandation favorable du comité de toponymie de la Ville de Montréal et de la Division du patrimoine à la suite de la séance du 14 mai 2013.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'identification officielle et distincte de ce lieu public a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

- Cette dénomination permet d'enrichir le patrimoine toponymique de la Ville de Montréal en rappelant l'implication de plusieurs décennies d'un homme dans la politique municipale et dans son milieu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption d'une résolution par le Conseil municipal entraînera la transmission de nouvelles informations toponymiques aux différents fournisseurs de services d'utilité publique ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

- Aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette démarche est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Vladimir ULMAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DUFORD
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-5309

Télécop.: 514 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS
Chef de division

Tél : 514 872-3953

Télécop. : 514 872-0049

Date d'endos. : 2013-06-04

Dossier # :1134521010

CE : 50.001
2013/06/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 50.002

2013/06/19 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS